



RAPPORT ANNUEL 2008/2009

Rapport du Directeur général des élections de l'Ontario



Élections Ontario

51, promenade Rolark

Toronto (Ontario)

M1R 3B1

1 888 668 8683 TTY: 1 888 292 2312

info@elections.on.ca

www.elections.on.ca

ISSN 1923-6972

Office of the
Chief Electoral Officer
of Ontario



Bureau du directeur
général des élections
de l'Ontario

Le 30 août 2010

L'honorable Steve Peters
Président de l'Assemblée législative
Édifice de l'Assemblée législative, bureau 180
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1A2

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel portant sur les activités de mon bureau en application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* au cours de l'exercice 2008/2009.

C'est la première fois que mon bureau présente un rapport au cours d'un cycle d'exercice financier; par conséquent ce rapport porte sur une période plus longue, à savoir de janvier 2008 à mars 2009. Au cours de cette période, mon bureau a pris les premières mesures importantes nécessaires en vue de préparer Élections Ontario pour l'élection générale de 2011 et de faire de l'entité un organisme public moderne et réactif.

Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in cursive script, reading 'Greg Essensa'.

Greg Essensa
Directeur général des élections

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS	1
L'ORGANISME	2
PLAN STRATÉGIQUE 2008	4
STRUCTURE ET DIRECTION	5
ACTIVITÉS CLÉS EN 2008/2009	9
ACTIVITÉS PAR PRIORITÉ STRATÉGIQUE	11
RAPPORT ANNUEL 2008 EN VERTU DE LA <i>LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS</i>	22
ANNEXE A - PARTIS POLITIQUES INSCRITS AU 31 DÉCEMBRE 2008	74
ANNEXE B - ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION INSCRITES, PAR PARTI POLITIQUE, EN 2008	75
ANNEXE C - REVUE HISTORIQUE DES ACTIVITÉS ÉLECTORALES DEPUIS LA PROMULGATION DE LA <i>LOI PORTANT RÉFORME DU FINANCEMENT DES ÉLECTIONS</i> EN 1975	76
ANNEXE D - SOMMAIRE DES DONNÉES FINANCIÈRES, TELLES QUE DÉPOSÉES, EXTRAITES DES ÉTATS FINANCIERS DES PARTIS POLITIQUES INSCRITS POUR L'ANNÉE 2008	78
ANNEXE E - SOMMAIRE DES DONNÉES FINANCIÈRES, TELLES QUE DÉPOSÉES, EXTRAITES DES ÉTATS FINANCIERS DES ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTIONS INSCRITES POUR L'ANNÉE 2008	79
ANNEXE F - SOMMAIRE DES DONNÉES FINANCIÈRES, TELLES QUE DÉPOSÉES, EXTRAITES DES ÉTATS FINANCIERS DE CAMPAGNE DES PARTIS POLITIQUES INSCRITS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE HALIBURTON-KAWARTHA LAKES-BROCK	80
ANNEXE G - SOMMAIRE DES RECETTES ET DÉPENSES, DES CANDIDATS ET DES ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTIONS DÉPOSÉS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DU 5 MARS, 2009 DE HALIBURTON-KAWARTHA LAKES-BROCK	81
ANNEXE H - SOMMAIRE DES DONNÉES PROVENANT DES ÉTATS FINANCIERS DÉPOSÉS PAR LES CANDIDATS INSCRITS À LA DIRECTION D'UN PARTI POUR LA PÉRIODE DE CAMPAGNE À LA DÉSIGNATION DU CHEF	82



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS



L'exercice 2008/2009 a été une période d'activité et de changement considérable pour Élections Ontario. En août 2008, j'ai eu le privilège de succéder à John Hollins en tant que directeur général des élections de l'Ontario. Les sept années que M. Hollins a passées à ce poste ont été marquées par son énergie, sa passion et son dévouement envers le processus électoral. Son mandat de directeur général des élections a été une période importante à Élections Ontario, au cours de laquelle il a favorisé l'adoption par notre organisme d'un certain nombre de nouveaux processus et stratégies, tout en supervisant deux élections générales, un référendum à l'échelle de la province et 15 élections partielles. Je tiens à le remercier pour les nombreuses années de service dévoué rendu aux électeurs de cette province et lui adresse mes meilleurs vœux pour sa retraite.

Depuis le début de l'année 2008, une réorganisation de grande ampleur a été entreprise afin d'aider Élections Ontario à exécuter son mandat. En nous alignant sur nos activités de planification organisationnelle, nous abandonnons le cycle de l'année civile que nous suivions auparavant, et commençons à présenter nos rapports sur la base de l'exercice financier. Afin de faciliter la transition, le présent rapport couvre une période de 15 mois allant du 1er janvier 2008 au 31 mars 2009. Au cours de cette période de 15 mois, Élections Ontario a pris les premières mesures cruciales du cycle électoral quadriennal établi. Il s'est agi de procéder à une évaluation complète de la stratégie adoptée pour l'élection d'octobre 2007, d'élaborer le *Plan stratégique 2008* et de poser les jalons de la stratégie d'ensemble de l'élection générale 2011. Celle-ci, qui assurera notre état constant de préparation, fait figure de plan pour l'ensemble des programmes, processus et produits qui culmineront lors de l'élection générale de 2011.

Le *Plan stratégique 2008* nous servira de guide pour l'ensemble des activités que nous menons à Élections Ontario. Il constitue également une composante clé de la vision d'Élections Ontario qui consiste à privilégier avant tout les besoins des électeurs de l'Ontario et à moderniser les processus électoraux de cette province. Cette transformation impliquera de mettre le service à la clientèle, l'accessibilité et la transparence au tout premier plan. Élections Ontario a également entrepris la mise en œuvre d'un processus formel de planification et d'un cadre de gestion de projet ainsi que d'autres pratiques organisationnelles exemplaires, qui ont permis d'harmoniser les normes d'exploitation d'Élections Ontario avec le service public au sens plus large. Le présent rapport détaille en quoi les activités continues de l'organisme sont conçues pour répondre aux quatre priorités stratégiques que nous avons identifiées dans le Plan stratégique.

En cette période de changement et de transformation extraordinaires, je suis très fier des compétences dont font preuve mon bureau et nos intervenants et du travail remarquable qu'ils ont accompli pour atteindre les normes d'administration électorale les plus élevées.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Greg Essensa', written in a cursive style.

Greg Essensa
Directeur général des élections

L'ORGANISME

Élections Ontario est un organisme apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario qui est en charge de l'organisation et de la tenue des élections générales, des élections partielles et des référendums. Élections Ontario a également pour mission d'administrer la *loi sur le financement des élections* de la province de l'Ontario qui régit les partis, les associations de circonscription, les candidats, les candidats à la direction d'un parti et les tiers.

VISION

Élections Ontario a pour vision de constituer la référence en matière d'excellence du processus électoral. Pour y parvenir, nous continuerons à innover et à diriger en définissant des modèles clés en matière d'administration des élections.

MISSION

Élections Ontario a pour mission de protéger l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et d'administrer les élections de manière juste et impartiale.

MANDAT

Élections Ontario est mandaté pour administrer le processus électoral en Ontario conformément à la législation provinciale. Son mandat couvre :

En vertu de la *Loi électorale* :

- L'administration du processus électoral pour les élections générales et les élections partielles
- La recommandation d'autres jours de scrutin au lieutenant-gouverneur en conseil
- La tenue à jour du Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO)
- La distribution des listes électorales et des plans des circonscriptions électorales
- Le test de l'équipement à voter, de l'équipement de dépouillement du scrutin et des autres méthodes de vote
- L'organisation de séances de formation du public sur le processus électoral
- La réalisation d'enquêtes et la présentation de rapports sur les infractions apparentes
- La recommandation de réformes

En vertu de la *Loi sur le financement des élections* :

- La surveillance de l'inscription des partis, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers
- La publication sur Internet des états financiers des personnes et entités assujetties par la Loi
- La révision des états financiers afin d'en garantir la conformité
- La distribution des subventions
- La réalisation d'enquêtes et la présentation de rapports sur les infractions apparentes
- La recommandation de réformes

Fonctions mandatées par d'autres lois :

- Le respect des exigences des lois sur les limites des circonscriptions électorales
- L'exercice d'autres fonctions spécifiques imposées par la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables* et la *Loi sur la fluoration*

NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

En 2008, M. John Hollins, qui occupait la fonction de directeur général des élections de l'Ontario depuis 2001, a annoncé son départ à la retraite. En juin 2008, l'Assemblée législative de l'Ontario a voté à l'unanimité pour nommer M. Greg Essensa septième directeur général des élections de l'Ontario. Fort de plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des élections, M. Essensa occupait, avant sa nomination, le poste de directeur général des élections pour la ville de Toronto.

M. Essensa a pris ses fonctions à Élections Ontario en août 2008.

Fait : Le premier directeur général des élections fut nommé en 1919. Avant cette date, les élections étaient administrées par le secrétaire de la chancellerie.

PLAN STRATÉGIQUE 2008

Suite à l'élection générale de 2007, Élections Ontario a entamé un processus d'examen de ses procédés administratifs globaux et d'élaboration d'un plan stratégique visant à guider l'organisme vers l'élection de 2011 et au-delà. Dans la continuité du processus d'examen, Élections Ontario s'est employé à transformer les renseignements obtenus en un document d'orientation fonctionnel.

La création du Plan stratégique a constitué une réalisation de grande ampleur qui a impliqué l'ensemble des intervenants internes et externes de l'organisme. Sur une période de trois mois, fin 2007 et début 2008, Élections Ontario a mené des consultations et des ateliers afin d'obtenir des données qui serviraient à l'élaboration du plan. Élections Ontario a fait passer des entrevues à un certain nombre d'autres intervenants, notamment :

- des membres du Parlement provincial
- des représentants des partis politiques
- des membres du public
- la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM)
- des directeurs du scrutin
- des directeurs d'Élections Ontario
- des membres du personnel d'Élections Ontario
- des représentants d'Élections Canada

L'aboutissement de ce travail a été le *Plan stratégique 2008* qui a été achevé en février 2008 et présentait les quatre priorités stratégiques suivantes servant d'orientation à Élections Ontario :

1. Gérer nos activités
2. Élargir nos activités d'éducation et de sensibilisation du public
3. Protéger l'intégrité du processus électoral
4. Tenir à jour le RPEO et développer les produits connexes

Afin de faciliter l'application du Plan stratégique, une stratégie de mise en œuvre a également été élaborée, laquelle fait figure de lien entre un Plan stratégique et un Plan opérationnel. Tout en permettant à la direction générale de concentrer son attention sur les priorités qui ont été identifiées comme importantes pour la réalisation de sa vision, elle garantit que ses principaux défis sont pris en compte.

L'examen a décelé un certain nombre de faiblesses et de secteurs en sous-effectif dans le modèle opérationnel d'Élections Ontario. Par une analyse détaillée des lois directives et des besoins de l'organisme, ainsi qu'une comparaison avec d'autres organismes électoraux canadiens, il a été établi que les niveaux de dotation en place après l'élection générale de 2007 étaient insuffisants pour respecter le mandat d'Élections Ontario.

Afin de satisfaire les priorités établies dans le Plan stratégique, le directeur général des élections a demandé une hausse de son effectif en équivalent temps plein de 36 pour atteindre un total de 97 postes. La hausse a reçu l'approbation du Bureau de régie interne en mai 2008 et les nouveaux postes étaient pour la majorité pourvus dès mars 2009.

STRUCTURE ET DIRECTION

Élections Ontario est divisé en plusieurs divisions opérationnelles qui travaillent ensemble pour respecter les quatre priorités stratégiques définies dans le *Plan stratégique 2008*. Avec l'élargissement de l'organisme en 2008, il a été procédé à la réorganisation des activités afin d'aligner efficacement les ressources sur les objectifs d'Élections Ontario.

DIRECTION

La direction d'Élections Ontario s'organise autour de trois comités de cadres et de dirigeants qui assurent un leadership consultatif global à l'organisme.



Le Comité de direction

Il est composé du directeur général des élections, de la directrice générale adjointe des élections et du directeur général des opérations. Le comité se réunit pour établir les priorités stratégiques de haut niveau pour l'organisme

L'Équipe de leadership stratégique (ELS)

Ce comité directeur est constitué des membres du Comité de direction plus du directeur de chacune des cinq divisions d'Élections Ontario. Ce comité forme le principal organe consultatif qui assiste le directeur général des élections dans la prise de décisions sur des questions courantes et des opérations continues.

L'Équipe élargie de leadership (EEL)

L'EEL est composée de la totalité des membres de l'Équipe de leadership stratégique et de tous les directeurs d'Élections Ontario. Le comité se réunit régulièrement et s'emploie à assurer une communication bidirectionnelle efficace avec les personnes en charge de la gestion tactique de l'activité d'Élections Ontario.

Bureau du directeur général des élections (DGE) :

Le Bureau du DGE est en charge du soutien des besoins opérationnels du directeur général des élections et de la directrice générale adjointe des élections. Le Bureau du directeur général des élections fournit des services d'information, de recherche et d'administration afin d'assurer une communication continue avec les autres divisions et les intervenants.

Bureau du directeur général des opérations :

Le Bureau du directeur général des opérations a été instauré en 2008 dans le cadre de la réorganisation plus large d'Élections Ontario. Le directeur général des opérations est chargé d'assurer avec succès tous les aspects opérationnels des fonctions centrales de gestion d'Élections Ontario conformément aux orientations définies dans le Plan stratégique d'Élections Ontario. Le Bureau se concentre sur quatre domaines essentiels, à savoir : la planification, la gestion de projets, la recherche et l'élaboration de politiques ainsi que la gestion des modèles opérationnels.

Services relatifs aux scrutins (SRS) :

Les Services relatifs aux scrutins (SRS) qui forment la division opérationnelle centrale d'Élections Ontario, assurent la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de la conduite de scrutins, notamment des élections partielles, des élections générales et des référendums. Les SRS sont également responsables du soutien des directeurs du scrutin et de la tenue à jour du Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO).

Communications et formation au scrutin :

La Division des communications sert le mandat d'Élections Ontario en formulant des messages clairs, cohérents et ciblés par le biais de programmes, d'activités et de services qui favorisent la communication bidirectionnelle avec les intervenants internes et externes. Elle sert de ressource à l'organisme dans les domaines des communications intégrées et relatives aux scrutins, notamment le marketing, la publicité, le contenu Web, la formation aux scrutins, l'éducation, l'approche et les relations avec les médias ainsi que le service à la clientèle.

Services technologiques :

Les Services technologiques déploient, maintiennent et gèrent les besoins technologiques de l'organisme sur une base continue, ainsi que les exigences spécifiques lors des scrutins. Cela comprend l'élaboration de politiques informatiques, de l'infrastructure, de tests et de contrôles qualité, ainsi que la sécurité et l'administration. Il est également de la responsabilité des Services technologiques d'assurer l'intégration des données émanant de nos partenaires en termes de données de même que de définir les mesures de qualité et de dresser des rapports sur celles-ci afin d'évaluer la couverture, l'exactitude et la tenue à jour du RPEO.

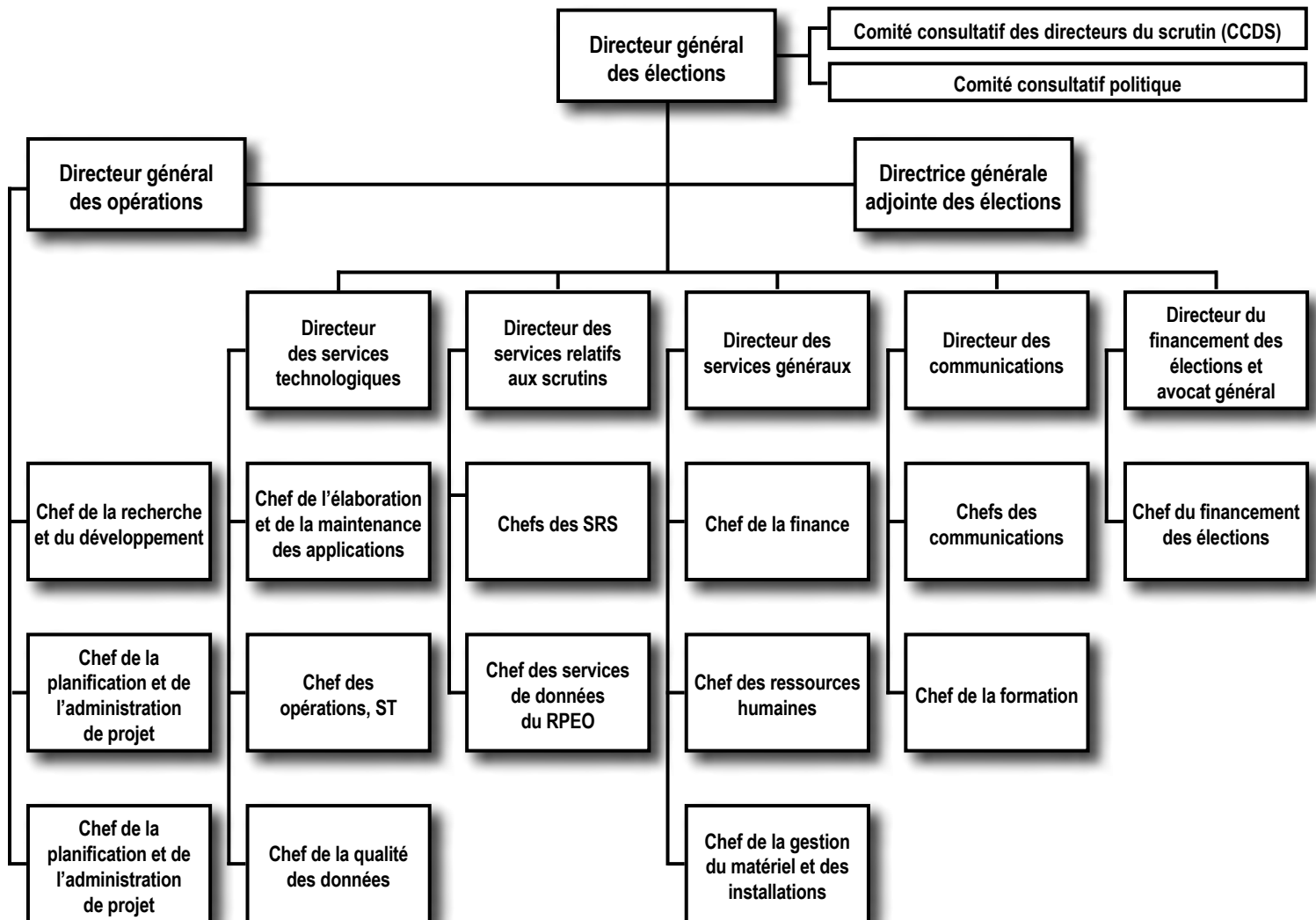
Services généraux :

Les Services généraux constituent l'unité centrale des services administratifs nécessaires à l'appui des activités administratives d'Élections Ontario, à savoir la supervision et l'exécution de questions à l'échelle de l'organisme relatives à l'administration financière, aux ressources humaines, aux installations et à l'approvisionnement.

Financement des élections :

La Division du financement des élections coordonne les exigences en termes de dépôt et de rapports en vertu de la Loi sur le financement des élections pour les élections, les élections partielles, les référendums et les candidats à la direction d'un parti. Cette division aide en outre les personnes qui s'inscrivent à satisfaire leurs exigences en matière d'établissement de rapports en vertu de la Loi. De plus, la Division du financement des élections traite l'attribution de subventions exigée par la loi et mène une enquête sur toute infraction apparente identifiée après le dépôt des états et des rapports..

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE D'ÉLECTIONS ONTARIO



ACTIVITÉS CLÉS EN 2008/2009

Lorsque M. Essensa a rejoint Élections Ontario en tant que directeur général des élections en août 2008, il a clairement établi que la mise à jour, l'officialisation et la reconsidération générale de la structure opérationnelle et de la gestion du bureau s'inscrivaient au titre des priorités. Si l'expansion d'Élections Ontario s'avérait nécessaire pour répondre à la nature changeante du mandat du directeur général des élections, elle nécessitait également une nouvelle structure de gestion et de responsabilité de sorte que la spécialisation accrue n'entrave pas la capacité de l'organisme à fonctionner de manière cohésive.

LE CADRE DE GOUVERNANCE ET DE RESPONSABILISATION

À compter du deuxième semestre 2008, Élections Ontario a entamé l'élaboration de son Cadre de gouvernance et de responsabilisation. Il s'agit du projet visant à organiser et gérer l'équipe nouvellement élargie, tout en mettant en œuvre les outils de transparence et d'administration du service public les plus modernes. Le nouveau cadre, qui s'articule autour de deux aspects essentiels de la gestion de l'activité, est destiné à servir de fondement à toutes les activités futures du bureau.

1. RESPONSABILITÉ

Afin d'instaurer un système complet de responsabilité pour l'organisme, Élections Ontario a commencé par définir les six éléments clés qui rendent la responsabilité possible :

- i. Le contrôle, le leadership et l'engagement
- ii. L'éthique
- iii. La délégation d'autorité
- iv. La gestion de la responsabilité
- v. La planification des activités et la gestion des risques
- vi. Les mesures de vérification de la performance

Ces principes font partie intégrante de l'objectif du Cadre de gouvernance et de responsabilisation qui consiste à clarifier les rôles et responsabilités et à définir les modalités selon lesquelles les responsabilités en termes de gestion et supervision doivent être menées.

Afin que l'ensemble de la structure de fonctionnement et de gestion d'Élections Ontario soit intégrée verticalement, le Cadre de gouvernance et de responsabilisation demande la mise sur pied d'un système de planification organisationnelle annuelle qui établira un lien entre le travail des divisions individuelles et le Plan stratégique d'Élections Ontario. Ce cycle de planification assure que toutes les divisions de l'organisme s'emploient à atteindre les priorités stratégiques définies et ce, en travaillant en partenariat plutôt qu'à contre-courant.

2. GOUVERNANCE

Afin qu'Élections Ontario parvienne à donner à la responsabilité une place centrale, l'organisme a modifié sa structure de leadership pour intégrer activement les principes de responsabilité à chacun des aspects de ses activités. Pour la période couverte par le présent rapport, un certain nombre de mesures cruciales ont été adoptées pour la mise en œuvre d'un nouveau cadre de gestion de l'organisation. D'autres innovations devraient intervenir au cours du prochain exercice financier.

- La création et le recrutement d'un directeur général des opérations qui encadre le processus d'analyse stratégique et de planification générale du bureau.
- La création de l'Équipe de leadership stratégique (ELS) composée du directeur général des élections, de la directrice générale adjointe des élections, du directeur général des opérations et du directeur de chacune des divisions pour assurer la supervision de l'exécution tactique et de l'autorité stratégique.
- Le Bureau de la planification et des projets (BPP) a été établi afin de coordonner le processus d'établissement de rapports et d'assurer une collaboration et une coopération interdivisions. Le BPP a également pour mission d'élaborer des mesures de performance et des paramètres d'évaluation afin de répondre à l'objectif d'Élections Ontario qui consiste à être un organisme axé sur les résultats.

ACTIVITÉS PAR PRIORITÉ STRATÉGIQUE

Outre ces changements significatifs, Élections Ontario mène divers projets et initiatives pour préparer les futures élections et répondre aux exigences de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Certaines activités telles que l'éducation publique et le financement des élections sont permanentes et forment une part importante du mandat d'Élections Ontario. L'ensemble des activités du Bureau s'accordent avec les quatre priorités stratégiques établies dans le *Plan stratégique 2008*.

1. GÉRER NOS ACTIVITÉS

ÉLABORATION DE PROCESSUS FORMELS DE PLANIFICATION

Afin de satisfaire les exigences obligatoires et les engagements de l'organisme, parallèlement à l'adoption d'une stratégie formelle de planification de l'organisation, Élections Ontario a reconnu la nécessité d'une définition du champ d'application, d'une documentation et d'une évaluation efficaces de ses activités pour garantir l'état de préparation des élections et obtenir un rendement fondé sur des faits.

Le Bureau de la planification et des projets (BPP) décrit à la section précédente est une composante majeure de cette initiative et est axé sur l'adoption du Cadre et méthodologie d'intégration de la gestion de projets au sein de la fonction publique de l'Ontario (FPO).

En plus de démontrer de nombreuses interdépendances au sein des activités commerciales de l'organisme, le projet de documentation et de définition du champ d'application a fait en sorte que la planification future tienne compte de l'impact total des initiatives proposées.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE D'ENSEMBLE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2011

L'approche élargie et officialisée de la gestion des modèles opérationnels a marqué une étape importante dans la création de la stratégie d'ensemble de l'élection générale 2011. Ce cadre expose les grandes lignes de tous les projets pluriannuels qui seront regroupés en vue de la conduite de la prochaine élection provinciale prévue en octobre 2011. La stratégie d'ensemble a pour fondement l'examen généralisé postélectoral qu'Élections Ontario a mené après l'élection générale de 2007. Ce processus a débuté sous l'autorité de M. Hollins et s'est poursuivi sous M. Essensa.

La phase de documentation et de mappage a été menée au cours de l'automne 2008 et a rapidement laissé place à l'élaboration de propositions de projets dont dépendra la stratégie d'ensemble de l'élection générale 2011. Celles-ci se sont achevées en mars 2009. Le cadre officiel de gestion de projet adopté par Élections Ontario assure la coordination du travail nécessaire à la planification et à la conduite de l'élection de 2011.

2. ÉLARGIR NOS ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS

Suite aux modifications de la *Loi électorale* en 2007, Élections Ontario a commencé à mettre sur pied un programme destiné à informer les électeurs nouvellement et prochainement admissibles sur son rôle et son mandat. À la faveur de la réorganisation de la Division des communications, le personnel a conçu un projet visant à promouvoir la sensibilisation au processus électoral de l'Ontario. À la suite de cette initiative, Élections Ontario a mis des brochures informatives à la disposition de 200 000 élèves de 12^e année de toute la province.

Élections Ontario a également participé à la Foire des universités de l'Ontario, un événement annuel qui attire régulièrement environ 50 000 étudiants. Grâce à l'utilisation d'un kiosque dans le cadre de cet événement, Élections Ontario a été en mesure de fournir des renseignements aux futurs étudiants des universités qui étaient de nouveaux électeurs ou seraient bientôt en âge de voter.

Des commentaires sur ces deux initiatives permettront à Élections Ontario d'élaborer et d'exécuter un programme d'éducation du public intégré, à l'intérieur et à l'extérieur de la classe, qui éduque efficacement les Ontariennes et Ontariens au processus électoral et aux modalités de participation en tant qu'électeur, membre du personnel électoral et/ou candidat; les informe sur des scrutins spécifiques; et soutient la participation au processus électoral dans les communautés de tout l'Ontario.

ENGAGEMENT AVEC LES PARTIS POLITIQUES

La *Loi électorale* autorise le directeur général des élections à établir un Comité consultatif des représentants des partis politiques inscrits. Le Comité consultatif politique (CCP) donne la possibilité à Élections Ontario de communiquer aux partis tout renseignement qui est pertinent pour ces derniers et sert également d'organe consultatif.

Deux réunions du Comité consultatif politique (CCP) ont eu lieu au cours de la période couverte par le présent rapport, en avril et en octobre 2008. La réunion d'octobre était la première du nouveau directeur général des élections avec ce comité.

Fait : Le Comité consultatif politique (CCP) fut instauré en 2001 et officialisé en 2007 à la suite des modifications apportées à la *Loi électorale*. Il est constitué de deux représentants de chacun des partis politiques inscrits. Le CCP se réunit au moins deux fois par an à Toronto.

ENGAGEMENT AVEC LES DIRECTEURS DU SCRUTIN

Groupes de consultation des directeurs du scrutin

Reconnaissant la nécessité d'engager les 107 directeurs du scrutin pour l'Ontario, Élections Ontario a mené un certain nombre d'activités de groupe de consultation en 2007, suite à la dernière élection provinciale. Ces forums ont permis à Élections Ontario et aux directeurs du scrutin de la province d'échanger leurs impressions concernant la gestion de l'élection générale et de partager des pratiques exemplaires.

Comité consultatif des directeurs du scrutin (CCDS)

Afin d'officialiser le processus de communication, Élections Ontario a créé le Comité consultatif des directeurs du scrutin (CCDS). Ce comité, qui s'est réuni pour la première fois en 2008, est un forum permettant à Élections Ontario de fournir des comptes rendus des scrutins et des exercices de planification et permettant aux directeurs du scrutin de poser des questions et de proposer des suggestions sur divers thèmes associés à l'administration des élections en Ontario.

La tournée provinciale

En prenant ses nouvelles fonctions, le nouveau directeur général des élections a voulu rencontrer autant de directeurs du scrutin de la province que possible au cours de petites réunions ciblées. Ces différentes réunions, dénommées « La tournée provinciale », se sont déroulées tout le mois de septembre 2008 avec des sessions organisées à Ottawa, London, Hamilton, Sudbury et Toronto. Le directeur général des élections et des cadres dirigeants d'Élections Ontario triés sur le volet ont fait des présentations et mené des ateliers, des tables rondes et des réunions de brainstorming avec les directeurs du scrutin de chaque région.

La tournée provinciale a été l'occasion pour le directeur général des élections de comprendre par lui-même les problèmes et les préoccupations des directeurs du scrutin à la suite de la précédente élection générale. Il s'est par ailleurs engagé à organiser une autre tournée provinciale de ce type l'année prochaine afin de tenir les directeurs du scrutin informés de l'état du processus d'élargissement d'Élections Ontario en vue de la stratégie d'ensemble de l'élection générale 2011.

3. PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Élections Ontario s'est engagé à assurer les normes les plus élevées d'intégrité et d'administration publique. Suite à l'élection générale de 2007, Élections Ontario a évalué les commentaires des intervenants et mené une étude de tous les processus de conduite du scrutin. En plus de poser les fondements d'une réévaluation de grande ampleur de la conduite des scrutins par Élections Ontario, l'exercice de mappage des modèles opérationnels qui en découle permettra de préparer l'organisme à l'apport futur de modifications au processus de vote. Cette initiative a également formé Élections Ontario à la conduite de plusieurs élections partielles où de nouvelles techniques pouvaient être évaluées et où il était possible de mettre en œuvre efficacement des changements cumulatifs.

Afin qu'Élections Ontario adopte toujours les pratiques de conduite de scrutin les plus modernes, l'organisme demande l'avis d'intervenants clés afin de comparer les pratiques exemplaires et de discuter des opportunités en matière de collaboration et d'innovation.

LE COMITÉ SPÉCIAL DES ÉLECTIONS

Le Comité spécial des élections a été instauré en juin 2008 par l'Assemblée législative de l'Ontario afin d'examiner les lois électorales de l'Ontario et d'en faire un compte rendu à l'Assemblée d'ici à la fin de la session du printemps 2009.

Des représentants d'Élections Ontario se sont présentés devant le comité à de multiples occasions pour formuler des recommandations sur les modifications des lois électorales de l'Ontario. L'ancien directeur général des élections, John Hollins, s'est présenté devant le comité le 30 octobre 2008 et le directeur général des élections actuel, Greg Essensa, à deux reprises, le 4 décembre 2008 et le 24 mars 2009, au cours de la période couverte par le présent rapport. Il était accompagné de Loren Wells, directrice générale adjointe des élections et de Jonathan Batty, directeur du financement des élections et avocat général.

Fait : La première Conférence des administrateurs d'élections du Canada a été organisée par deux professeurs de science politique à l'Université de Waterloo en 1970. Devenue un événement annuel en 1974, elle a depuis été organisée par un organisme électoral canadien tous les ans.

Le 4 février 2009, Élections Ontario a également adressé une soumission écrite officielle au comité intitulée *Moderniser le processus électoral de l'Ontario: Recommandations en vue de modifications législatives*. Les propositions de modifications des lois électorales de l'Ontario ont été orientées par cinq objectifs clés en matière de réforme :

1. Refonte de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* en une seule loi

Il s'agit de refondre la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* en une seule loi de sorte que le directeur général des élections soit mieux à même de coordonner le processus de budgétisation et d'établissement de rapports.

La fusion des deux lois réduira les lacunes ainsi que les incohérences et la confusion.

2. Utilisation d'un langage clair

Les lois électorales de l'Ontario s'appliquent à un certain nombre de groupes différents allant des professionnels des élections aux candidats et des partis politiques aux bénévoles pour les campagnes et au grand public. Une formulation claire et simple permettra une meilleure compréhension par tous les intervenants.

3. Une législation permissive plutôt que prescriptive

La législation doit être aussi permissive que possible afin que le directeur général des élections et les directeurs du scrutin disposent de suffisamment de marge de manœuvre pour répondre aux besoins des communautés locales et s'adapter aux circonstances changeantes.

4. Modernisation du processus électoral

Les lois électorales de l'Ontario doivent placer l'électeur au centre du processus démocratique.

Il faut que l'adoption de nouvelles technologies et de modèles modernes de services à la clientèle soit autorisée par la loi afin que le vote soit aussi simple et pratique que possible sans compromettre pour autant la sécurité.

5. Garantie de la rentabilité

Les modifications apportées aux lois électorales doivent s'efforcer de rendre le processus électoral aussi rentable que possible.

Une version complète de *Moderniser le processus électoral de l'Ontario : Recommandations en vue de modifications législatives*, est disponible sur le site web d'Élections Ontario dans la section intitulée Publications.

Fait : La première *Loi électorale* de la province de l'Ontario fut adoptée en 1868. Le droit de vote était initialement réservé aux adultes de sexe masculin, âgés d'au moins 21 ans qui étaient sujets de la Reine et possédaient ou louaient une propriété d'une certaine valeur. Les règles d'admissibilité furent révisées à de nombreuses reprises dans les années qui suivirent, la dernière modification étant intervenue en 1984 lorsque la citoyenneté canadienne devint une obligation pour voter aux élections en Ontario.

COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

Conférence des administrateurs d'élections du Canada

Les directeurs généraux des élections et les cadres dirigeants de tout le Canada se réunissent sur une base annuelle afin de discuter de diverses questions pertinentes, de partager des pratiques exemplaires et d'engager des efforts de collaboration. Appelée la Conférence des administrateurs canadiens d'élection, la conférence 2008 a été organisée par Élections Québec en août. Elle est la première à laquelle le nouveau directeur général des élections de l'Ontario a pris part.

Dans une volonté d'améliorer la conduite des élections dans l'Ontario, le nouveau directeur général des élections se réjouit de travailler avec d'autres instances à de futurs projets collaboratifs. Dans le cadre de cette initiative, Élections Ontario a pris la responsabilité de mener un atelier de vote électronique lors de la conférence de l'année prochaine.

Observation et programmes des visiteurs

Le personnel d'Élections Ontario a participé à un certain nombre de programmes d'observation des élections au cours de cet exercice, qui visent à assurer la transparence et l'intégrité du processus électoral. Par le biais de l'adhésion à plusieurs organismes internationaux qui organisent des programmes destinés aux observateurs, Élections Ontario a envoyé des délégations d'une à deux personnes aux scrutins suivants :

- Élection générale de Nouvelle-Zélande - Décembre 2008
- Élections du comté de Dallas, Texas - Novembre 2008
- Élections de Chicago, Illinois - Novembre 2008
- Élections du comté de Lyon, Kansas - Novembre 2008
- Élection provinciale du Québec - Décembre 2008

Autres conférences

Au cours de cette période de production de rapports, le personnel d'Élections Ontario a participé à diverses autres conférences professionnelles liées à l'intégrité dans les scrutins. Ces conférences sont les suivantes :

- La conférence annuelle du Council on Governmental Ethics Laws (COGEL) en décembre 2008, où des représentants d'Élections Ontario ont participé à divers groupes d'experts.
- La conférence de l'International Association of Clerks, Records, Election Officials and Treasurers (IACREOT) en juillet 2008, pour laquelle la directrice générale adjointe des élections d'Élections Ontario a fait office de présidente des élections dans le cadre de la conférence.

RÉSULTATS D'ÉLECTION PARTIELLE

Sur la période couverte par le présent rapport, Élections Ontario a tenu une élection partielle pour combler un siège devenu vacant à l'Assemblée législative.

Circonscription électorale : Haliburton-Kawartha Lakes-Brock – 5 mars 2009

Candidat	Parti politique	Bulletins valides déposés	% des bulletins valides
Bill Denby	Freedom Party of Ontario	140	0.40%
Lyn Edwards	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	2,112	5.96%
Paolo Fabrizio	Parti libertarien de l'Ontario	72	0.20%
Rick Johnson	Parti libéral de l'Ontario	15,542	43.88%
Jake Pothaar	Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	258	0.73%
Mike Schreiner	Parti vert de l'Ontario	2,330	6.58%
Jason Taylor	Indépendant	280	0.79%
John Tory	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	14,595	41.20%
John Turmel	Indépendant	94	0.27%
Total		35,423	100.00%

L'élection partielle de Haliburton-Kawartha Lakes-Brock a marqué la première expérience par Élections Ontario d'un projet pilote technologique pour un scrutin accessible. Les modifications de la *Loi électorale* en 2007 ont donné au directeur général des élections la possibilité de mener un projet pilote de technologies de marquage et dépouillement de scrutin électroniques lors des élections partielles.

Vous trouverez une description complète de la technologie et des résultats du projet pilote dans le Rapport sur l'élection partielle de Haliburton-Kawartha Lakes-Brock sur le site web d'Élections Ontario dans la section intitulée Publications.

LES DIRECTEURS DU SCRUTIN

Chacune des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario est représentée par un directeur du scrutin. Les directeurs du scrutin sont responsables de la conduite de scrutins dans leur circonscription. Ils recherchent et organisent un bureau du directeur du scrutin, localisent et concluent des baux pour les lieux de vote et recrutent et forment le personnel du scrutin et les autres employés. Entre les scrutins, ils participent aux activités de formation et aux autres projets censés les aider à préparer les futures élections. De nombreux directeurs du scrutin provinciaux occupent la même fonction pour les élections fédérales sous l'autorité d'Élections Canada.

Sur la période couverte par le présent rapport, aucune démission ni nomination de directeur du scrutin n'a eu lieu. Une vacance est à signaler dans la circonscription électorale d'Ancaster-Dundas-Flamborough-Westdale.

4. TENIR À JOUR LE REGISTRE PERMANENT DES ÉLECTEURS DE L'ONTARIO (RPEO) ET DÉVELOPPER LES PRODUITS CONNEXES

Le Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO) contient les noms d'environ 8,2 millions d'électeurs et leur adresse. Afin de prendre en compte les personnes qui atteignent leur majorité, celles qui arrivent dans la province ou la quittent, celles qui obtiennent leur citoyenneté ou décèdent, le RPEO nécessite une mise à jour constante qui reflète avec exactitude les électeurs admissibles de l'Ontario.

Élections Ontario recherche en permanence de nouvelles méthodes pour améliorer la précision et l'efficacité du RPEO. Les données émanant de diverses sources externes sont régulièrement téléchargées dans le système et des mises à jour continues du registre permettent de l'actualiser pour un usage lors des élections partielles. Élections Ontario continue de rechercher les moyens d'intégrer les données provenant de différents partenaires et sources dans l'optique d'assurer la fiabilité et l'exactitude des données du RPEO.

ÉTUDE POSTÉLECTORALE

Suite à l'élection provinciale de 2007, Élections Ontario a mené trois projets importants d'examen de la qualité afin d'évaluer l'efficacité et l'exactitude du RPEO. Ces projets ont fourni des orientations en termes de changements à apporter à court et à long terme en vue d'améliorer la fiabilité de ses données. Parmi ces mesures, figuraient :

L'examen des données des électeurs

Les produits clés du RPEO qui ont été utilisés dans les bureaux du directeur du scrutin ont fait l'objet d'un examen minutieux dans les mois qui ont suivi l'élection générale. Les listes électorales retournées ont été traitées et les mises à jour et corrections concernant les électeurs en provenance du terrain ont été saisies dans le RPEO.

L'examen des cartes d'Avis d'enregistrement en retour

Lors des scrutins, une carte d'Avis d'enregistrement est envoyée à chaque électeur afin de confirmer son inscription et de l'informer de la date, de l'heure et du lieu où il peut déposer son bulletin de vote. Lors de l'élection générale de 2007, environ 10 % des cartes d'Avis d'enregistrement expédiées ont été retournées à l'expéditeur. Au cours de l'été 2008, les cartes retournées ont été examinées et numérisées. Les résultats de cette analyse ont permis d'améliorer considérablement la liste électorale.

L'examen de la révision ciblée

Au cours de la brève période des scrutins, Élections Ontario met à jour la liste électorale en consultant une sélection d'adresses qui sont le plus susceptibles de comporter des données caduques dans la base de données des électeurs. Élections Ontario a examiné l'efficacité du travail de révision et d'inscription ciblé effectué au cours de l'élection. Dans le cadre de cette initiative, les circonscriptions électorales de diverses régions de la province présentant différentes densités de population ont fait l'objet d'une étude. Le projet a examiné les types de données qui sont collectées au cours du processus et la manière dont elles pourraient être améliorées ou modifiées en vue de futures élections.

Ces examens et études ont identifié des zones d'amélioration des processus sur lesquelles portera le travail d'Élections Ontario dans la perspective de la prochaine élection provinciale.

AMÉLIORATION À LONG TERME

Afin de mieux préparer le RPEO et ses produits pour une utilisation dans le cadre de la prochaine élection générale, Élections Ontario a également lancé un certain nombre de projets à plus long terme qui rendront au final le RPEO plus précis et plus simple à utiliser pour tous les intervenants du processus électoral.

Projet d'inscription électronique

En avril 2008, Élections Ontario, associé à Élections Canada et à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM), a commencé à travailler à la documentation des exigences opérationnelles pour un portail d'inscription en ligne. Cette initiative permettrait aux électeurs de corriger et de mettre à jour les données les concernant dans la liste électorale de manière pratique et rapide.

Examen des règles administratives du RPEO

Les données téléchargées dans le RPEO à partir de sources externes sont modifiées et organisées conformément aux besoins du RPEO avant de pouvoir être diffusées en vue d'une utilisation dans des scrutins. De ce fait, le personnel en charge du RPEO mène régulièrement des processus de maintenance afin d'assurer la compatibilité des données nouvellement téléchargées et des renseignements existants. À la suite de l'élection de 2007, Élections Ontario a mené un projet d'amélioration des règles administratives qui régissent ces processus. Les nouvelles règles permettent de minimiser les doublons et de réduire le temps nécessaire à ce processus après chaque téléchargement de données.

Projet pilote de tenue à jour du RPEO

En 2008, Élections Ontario a lancé un projet pilote en vue de créer un processus de tenue à jour proactive du RPEO entre les élections générales. Dans le cadre de ce projet pilote, les directeurs du scrutin de huit circonscriptions électorales ont travaillé en collaboration avec le personnel en charge du RPEO afin de mettre à jour les limites des sections de vote, d'examiner et de réviser les noms de rue et de lieu et de commencer l'examen de la liste électorale. Toutes ces tâches correspondent au travail qui était auparavant mené uniquement l'année d'une élection.

Le projet pilote a donné des résultats prometteurs et sera élargi l'année prochaine afin d'inclure davantage de circonscriptions électorales. Étaler les activités d'une année sur une période plus longue offre une meilleure répartition des ressources restreintes, tout en permettant aux directeurs du scrutin de consacrer davantage de temps au recrutement, à la formation ainsi qu'à la révision et l'inscription ciblées. En outre, la coopération accrue entre les directeurs du scrutin et le personnel d'Élections Ontario renforce les relations de travail et améliore les réseaux de soutien requis pour les scrutins.

SOURCES DE DONNÉES

Élections Ontario explore systématiquement de nouvelles sources de données externes afin d'améliorer l'exactitude et la fiabilité du RPEO. Actuellement, les données du RPEO proviennent pour l'essentiel de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM), de TERANET (service d'enregistrement immobilier) et d'Élections Canada.

Depuis 2002, Élections Ontario collabore avec la SEFM et Élections Canada dans le cadre d'une entente tripartite unique pour le partage des données et l'élimination des doublons. Cette relation s'est avérée très fructueuse et nous poursuivons notre recherche de nouvelles manières d'amélioration du partage de renseignements entre les trois organismes.

Élections Ontario continue à étudier la possibilité d'obtenir des données provenant d'autres organismes gouvernementaux ainsi que de fournisseurs privés. À la suite de l'élection de 2007, Élections Ontario s'est intéressé à un certain nombre de solutions d'achat de données relatives à l'adresse municipale ainsi qu'à l'adresse postale qui pourraient être fournies par le secteur privé. Les discussions avec ces fournisseurs sont actuellement en cours.

CONCLUSION

La période de 15 mois couverte par le présent rapport a vu intervenir de nombreux changements importants à Élections Ontario. L'élaboration d'un nouveau Plan stratégique directeur ainsi que d'un Cadre de gouvernance et de responsabilisation, gage du respect du Plan, ont constitué des événements marquants pour l'organisme. Dans le cadre de ce processus, Élections Ontario a été à même de recruter du personnel et de réorganiser les divisions de sorte que nous soyons mieux préparés à remplir le mandat nouvellement élargi au titre de la *Loi électorale*. Au cours de l'exercice 2009/2010, Élections Ontario continuera à déployer des éléments de la stratégie d'ensemble de l'élection générale 2011, ainsi qu'à mettre en œuvre des composantes du Cadre de gouvernance et de responsabilisation. La poursuite des améliorations apportées aux processus opérationnels de l'organisme verra des perfectionnements continus du RPEO et de ses produits ainsi qu'une consolidation de la stratégie de communication avec l'ensemble des intervenants de l'organisme.

RAPPORT ANNUEL 2008 EN VERTU DE LA LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS

MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Les principales responsabilités qui incombent au directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections* sont les suivantes :

- La surveillance de l'inscription des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers de l'Ontario
- L'examen des états financiers pour assurer leur conformité avec les plafonds des contributions et des dépenses engagées aux fins de la campagne
- La distribution des subventions pour les dépenses engagées aux fins de la vérification et de la campagne
- La délivrance des récépissés aux fins d'un crédit d'impôt pour les contributions versées aux partis, aux associations de circonscription et aux candidats
- La publication sur Internet des contributions versées aux partis politiques et des états financiers de tous les inscrits en vertu de la *Loi sur le financement des élections*

VUE D'ENSEMBLE

Comme l'exige le paragraphe 2(4) de la *Loi sur le financement des élections*, le présent rapport résume les activités entreprises jusqu'à la fin de l'exercice 2008/2009 par la Division du financement des élections d'Élections Ontario. Il résume les questions de gestion importantes, examine les activités d'inscription et présente une synthèse des rapports financiers soumis par les entités politiques inscrites. L'énoncé des dépenses, en date du 31 mars 2008 et du 31 mars 2009, se trouve à la fin du présent rapport.

Outre les états financiers annuels 2008 déposés, le présent rapport présente les états financiers soumis par les partis politiques inscrits, les associations de circonscription et les candidats pour l'élection partielle du 5 mars 2009 de Haliburton-Kawartha Lakes-Brock, pour laquelle le délai de dépôt était fixé au 8 septembre 2009. Finalement, il comprend les états financiers soumis pour la course à la direction du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario qui s'est tenue le 7 mars 2009 (le délai pour le premier dépôt était le 7 septembre 2009).

QUESTIONS DE GESTION

L'un des défis constants qu'Élections Ontario doit relever consiste à maintenir un équilibre approprié entre l'application de la loi et la prestation du soutien et de l'aide nécessaires au réseau d'intervenants, composé en grande partie de bénévoles.

Afin d'assurer la transparence, la Division du financement des élections s'est engagée à afficher tous les rapports financiers et de campagnes soumis en vertu de la *Loi sur le financement des élections* sur le site web d'Élections Ontario dans les 30 jours suivant le délai de dépôt des documents financiers. Elle affiche également sur le site web les dates de dépôt effectif des rapports avec les délais correspondants.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

La Division du financement des élections s'est engagée à travailler en étroite collaboration avec les partis politiques pour aider leurs directeurs des finances à s'acquitter de leurs responsabilités en conformité avec la *Loi sur le financement des élections*. À cet égard, le personnel d'Élections Ontario participe à des séances de sensibilisation. Au nombre des sujets traités lors de ces séances, figurent les activités annuelles et de campagne, les processus de dépôt des rapports financiers et d'autres exigences législatives.

En plus de ces séances formelles, les membres du personnel d'Élections Ontario communiquent régulièrement avec des représentants des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats aux élections et des candidats à la direction d'un parti, afin de répondre à leurs questions au sujet du financement des élections.

Pour soutenir les directeurs des finances des partis, des associations de circonscription et des candidats, des cahiers de directives exhaustifs, qui incluaient des disques compacts interrogeables, ont été distribués et offerts en ligne. Pour compléter ce matériel, trois bulletins détaillés ont été envoyés au cours de la période de la campagne d'élection partielle. Ces bulletins ont été conçus pour fournir aux directeurs des finances des renseignements précis sur des questions liées à l'élection et des rappels concernant les dates de dépôt pertinentes et les obligations en matière de rapport.

Le Comité consultatif politique, formé de représentants de tous les partis politiques inscrits, s'est également avéré un forum important pour fournir de l'information aux partis, et obtenir leur rétroaction, concernant les exigences de financement des élections.

FACTEUR D'INDEXATION

La *Loi sur le financement des élections* exige du directeur général des élections le calcul et la publication d'un facteur d'indexation tous les cinq ans sur la base de l'indice des prix à la consommation. Ce facteur intervient dans le calcul des plafonds de contributions et des subventions liées à la vérification, ainsi que dans les subventions et plafonds des dépenses au titre de la campagne. Le facteur d'indexation de 1,19 est entré en vigueur le 1er janvier 2009 et s'appliquera pour les années civiles 2009 à 2013. Il a été calculé sur la base d'une période de 60 mois se terminant au 31 octobre 2008.

ACTIVITÉS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION ET RÉSERVATION DE NOMS DE PARTIS

L'Annexe A présente un résumé de toutes les demandes de réservation de noms, y compris les demandes de nouveaux partis politiques soumises au directeur général des élections en 2008. La réservation du nom est la première étape pour devenir un parti politique inscrit. Un parti politique qui réserve un nom de parti a une période d'un an pour respecter les conditions définies dans la *Loi sur le financement des élections* afin d'être inscrit à titre de parti politique.

En comparaison avec les seize demandes de réservation de nom soumises en 2007, il y a eu deux demandes en 2008, année qui faisait suite à l'élection générale, qui toutes deux ont été acceptées par le directeur général des élections.

Pour s'inscrire, un parti politique était tenu de nommer des candidats dans au moins deux circonscriptions électorales dans une élection générale (ou dans au moins deux élections partielles simultanées) ou de fournir les signatures de 1 000 électeurs.

En 2008, 12 partis politiques ont été inscrits en Ontario. Aucun nouveau parti politique n'a été inscrit en vertu de la *Loi sur le financement des élections* et aucun parti n'a été radié en 2008.

INSCRIPTION D'ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION

L'Annexe B contient une ventilation, par parti politique, des associations de circonscription inscrites. En résumé, le nombre total d'associations de circonscription inscrites est passé de 409 à 412 en 2008.

INSCRIPTION DES CANDIDATS

Pour l'élection partielle de Haliburton-Kawartha Lakes-Brock du 5 mars 2009, 9 candidats se sont inscrits en vertu de l'article 13 de la *Loi sur le financement des élections* (cela n'inclut pas un candidat qui s'est retiré).

INSCRIPTION DES TIERS

Aucun tiers ne s'est inscrit pour l'élection partielle de Haliburton-Kawartha Lakes-Brock en 2009.

INSCRIPTION DES CANDIDATS À LA DIRECTION D'UN PARTI

L'annexe H contient une ventilation de l'activité financière des quatre candidats inscrits à la course pour la direction du NPD qui s'est tenue le 7 mars 2009.

ÉTATS FINANCIERS

Élections Ontario est responsable de l'examen et de l'approbation de tous les états financiers soumis par les partis politiques, les candidats aux élections, les associations de circonscription, les candidats à la direction d'un parti et les tiers inscrits en vertu de la *Loi sur le financement des élections*. Tous les rapports financiers soumis à Élections Ontario sont accessibles au public dans notre salle de consultation, et les états sommaires sont affichés sur le site web d'Élections Ontario.

Tous les états financiers, (y compris la liste des personnes ou organismes ayant donné plus de 100 \$) sont affichés sur le site web « tels que soumis » dans les 30 jours ouvrables après le délai de dépôt. Toute révision apportée à ces renseignements à l'étape de l'examen de conformité figure dans la version « finale » des documents, qui est affichée sur le site web après approbation.

Élections Ontario examine tous les états financiers déposés afin d'en assurer la conformité aux dispositions de la *Loi sur le financement des élections*. Les données financières contenues dans le présent rapport et ses annexes correspondent aux renseignements déposés auprès du directeur général des élections et tiennent compte des révisions apportées avant la date de publication. L'examen de certains rapports se poursuit et il est possible que certains renseignements contenus dans le présent rapport soient révisés après sa publication. Les données figurant sous la rubrique Financement des élections du site web d'Élections Ontario seront mises à jour au fur et à mesure des révisions.

PLAFONDS DES CONTRIBUTIONS

En 2008, les personnes, les sociétés ou les syndicats admissibles pouvaient contribuer jusqu'à concurrence de 8 400 \$ à un parti provincial et jusqu'à concurrence de 1 120 \$ à une association de circonscription (mais la contribution totale à toutes les associations de circonscription du même parti ne pouvait pas être supérieure à 5 600 \$). La contribution politique maximale annuelle permise en 2008 était de 14 000 \$ à chaque parti inscrit et à ses associations de circonscription.

À compter du 1er janvier 2009, un facteur d'indexation révisé est entré en vigueur (Voir « Facteur d'indexation » sous « Questions de gestion »). Les donateurs admissibles peuvent à présent verser jusqu'à hauteur de 9 300 \$ à un parti provincial et jusqu'à hauteur de 1 240 \$ à une association de circonscription (mais la contribution totale à toutes les associations de circonscription du même parti ne doit pas dépasser 6 200 \$). Lors de l'élection partielle du 5 mars 2009 de Haliburton-Kawartha Lakes-Brock, les personnes, les sociétés ou les syndicats admissibles pouvaient verser des contributions additionnelles. Dans une période de campagne, elles pouvaient verser jusqu'à hauteur de 9 300 \$ de plus à un parti provincial et jusqu'à hauteur de 1 240 \$ à un candidat en autant que la contribution totale à tous les candidats du même parti ne soit pas supérieure à 6 200 \$.

PARTIS POLITIQUES

L'Annexe D résume l'état des revenus et dépenses pour chacun des partis politiques inscrits, tel qu'indiqué dans leurs Rapports annuels pour 2008. Le Tableau 1 ci-dessous résume les données sur les contributions déclarées dans l'annexe en question.

Tableau 1 : Contributions annuelles de 2008 reçues par les partis inscrits

Parti		Source des contributions			Total \$
		Particuliers \$	Sociétés \$	Syndicats \$	
Parti communiste du Canada (Ontario)	Total \$	39 085	-	-	39 085
	Moyenne \$	460	-	-	
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Total \$	61 301	-	-	61 301
	Moyenne \$	130	-	-	
Freedom Party of Ontario	Total \$	25 540	50	-	25 590
	Moyenne \$	311	50	-	
Parti vert de l'Ontario	Total \$	139 887	994	-	140 881
	Moyenne \$	125	199	-	
Parti libéral de l'Ontario	Total \$	2 662 847	3 102 564	180 045	5 945 455
	Moyenne \$	222	1 816	1 539	
Parti libertarien de l'Ontario	Total \$	15 092	210	-	15 302
	Moyenne \$	189	105	-	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Total \$	2 497 638	48 315	339 367	2 885 320
	Moyenne \$	99	1 271	518	
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Total \$	2 475	-	-	2 475
	Moyenne \$	354	-	-	
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Total \$	2 221 360	1 362 266	-	3 583 626
	Moyenne \$	120	1 202	-	
Parti réformiste ontarien	Total \$	5 248	328	-	5 576
	Moyenne \$	350	328	-	
Republican Party of Ontario	Total \$	1 179	-	-	1 179
	Moyenne \$	197	-	-	
Total des contributions	Total \$	7 671 653	4 514 726	519 412	12 705 791

ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION

De façon semblable, l'Annexe E résume l'état des revenus et dépenses pour les associations de partis politiques inscrits, tel qu'indiqué dans leurs Rapports annuels pour 2008. Le Tableau 2 ci-dessous résume les données sur les contributions déclarées dans l'annexe en question.

Tableau 2 : Contributions annuelles de 2008 reçues par les associations de circonscription

Parti		Source des contributions			Total \$
		Particuliers \$	Sociétés \$	Syndicats \$	
Parti communiste du Canada (Ontario)	Total \$	3 660	-	-	3 660
	Moyenne \$	261	-	-	
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Total \$	7 235	500	-	7 735
	Moyenne \$	241	500	-	
Freedom Party of Ontario	Total \$	805	-	-	805
	Moyenne \$	268	-	-	
Parti vert de l'Ontario	Total \$	56 007	2 630	-	58 637
	Moyenne \$	158	658	-	
Parti libéral de l'Ontario	Total \$	1 252 450	1 142 835	154 327	2 549 612
	Moyenne \$	225	464	506	
Parti libertarien de l'Ontario	Total \$	-	-	-	
	Moyenne \$	-	-	-	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Total \$	170	-	-	170
	Moyenne \$	21	-	-	
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Total \$	79 581	4 710	72 949	157 240
	Moyenne \$	146	248	584	
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Total \$	686 807	459 693	1 757	1 148 257
	Average \$	115	381	293	
Parti réformiste ontarien	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	
Republican Party of Ontario	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	
Total des contributions	Total \$	2 086 715	1 610 367	229 032	3 926 115

En résumé, les partis et leurs associations de circonscription ont recueilli un total de 16,63 millions de dollars, incluant 9,76 millions de dollars de particuliers, 6,13 millions de dollars de sociétés et 748 000 \$ des syndicats.

QUESTIONS DE CONFORMITÉ

Comme nous le signalions dans les rapports annuels antérieurs, les entités continuent d'avoir de la difficulté à respecter le délai de dépôt des rapports financiers. Élections Ontario poursuit ses efforts pour encourager et aider les partis à régler ces questions de conformité.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Outre les exigences annuelles en matière de dépôt, une élection partielle s'est tenue au cours de l'exercice 2008-2009, le 5 mars 2009 à Haliburton-Kawartha Lakes-Brock. L'annexe F (partis) et l'annexe G (associations et candidats combinés) donnent un résumé des renseignements soumis pour ce scrutin.

PARTIS POLITIQUES

Sur les douze partis politiques inscrits, trois ont déposé leurs états annuels pour 2008 après le délai de dépôt du 1er juin 2009. Un parti politique a procédé au dépôt en retard pour l'élection partielle de Haliburton-Kawartha Lakes-Brock.

CANDIDATS

Dix (10) candidats étaient tenus de déposer leurs états pour l'élection partielle, un seul l'ayant fait avec du retard.

ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION

Sur les 412 associations qui étaient tenues de déposer leurs états pour 2008, 92 l'ont fait avec du retard et 9 autres n'ont pas encore déposé leurs états financiers vérifiés. Au final, 7 associations ont été radiées pour avoir omis de déposer leurs états financiers 2008.

Tableau 3 : États financiers annuels des associations de circonscription inscrites pour 2008

Parti	RA-1 des associations 2008		
	Rapports exigés	Rapports déposés en retard	Rapports non déposés
Parti communiste du Canada (Ontario)	3	-	-
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	15	1	-
Freedom Party of Ontario	4	-	-
Parti vert de l'Ontario	64	15	6
Parti libéral de l'Ontario	107	26	-
Parti libertarien de l'Ontario	4	2	-
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	2	-	-
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	107	21	1
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	106	27	2
Total	412	92	9

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS LIÉES À LA VÉRIFICATION

Les subventions au titre de la vérification versées pour les rapports annuels 2008 s'élevaient au total à 301 022,20 \$. Sur le total versé, 284 824,20 \$ correspondaient aux états financiers des 403 associations de circonscription (soit une moyenne de 706,76 \$) et 16 198 \$ aux 12 partis inscrits (soit une moyenne de 1 349,83 \$).

SUBVENTIONS AU TITRE DES DÉPENSES LIÉES À LA CAMPAGNE

Les subventions liées à la campagne sont versées à chacun des candidats qui ont reçu au moins 15 % du suffrage exprimé dans leur circonscription. Le montant de la subvention est 20 % du plafond des dépenses dans la circonscription, ou 20 % des dépenses réelles soumises à un plafond engagées par la campagne, le moindre montant prévalant.

En outre, les subventions liées à la campagne sont versées aux partis qui ont recueilli au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription. La subvention est calculée en multipliant par 0,05 \$ le nombre de personnes ayant qualité d'électeur dans chaque circonscription où le parti a obtenu au moins 15 % des suffrages exprimés.

Le total des subventions liées à la campagne versées pour l'élection partielle de Haliburton-Kawartha Lakes-Brock s'élevait à 26 800 \$ pour les deux candidats admissibles et à 8 918 \$ pour les partis.

CONTRIBUTIONS REMISES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Les contributions remises au directeur général des élections s'élevaient à 99 139,07 \$ pour l'exercice 2008-2009. Par ailleurs, 5 548,89 \$ additionnels ont été remis au premier trimestre 2008, ces fonds devant être utilisés à des fins générales dans l'exercice de ses fonctions en vertu de cette Loi.

MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

Bien qu'aucune recommandation n'ait été formulée en vue d'apporter des modifications à diverses limites et divers honoraires en vertu du paragraphe 2(5) de la *Loi sur le financement des élections*, nous recommandons que plusieurs détails administratifs soient abordés en plus des questions soulevées dans la présentation du directeur général des élections au Comité spécial des élections en février 2009. Cette présentation s'intitule : *Moderniser le processus électoral de l'Ontario : Recommandations en vue de modifications législatives*. Elle est disponible sur le site web d'Élections Ontario.

D'autres recommandations techniques qui ont été formulées dans des rapports antérieurs et demeurent importantes seront identifiées par le directeur général des élections lors de sa présentation à l'Assemblée législative dans le cadre de l'examen du Projet de loi 231, la Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne les élections. Certaines de ces recommandations sont identifiées ci-après.

CANDIDATS

Le statut de « candidat » est essentiel à la conduite et l'administration d'une élection. Selon la *Loi sur le financement des élections*, un candidat peut être une personne nommée par l'association de circonscription d'un parti inscrit, une personne qui a déposé des documents de nomination conformément à la *Loi électorale*, ou une personne qui déclare être un candidat indépendant.

Dans le cadre de la *Loi électorale*, un candidat est une personne élue à l'Assemblée législative, une personne nommée en tant que candidat, ou une personne déclarée être un candidat après un bref électoral, par lui, ou par d'autres.

Peu importe le chemin suivi pour obtenir le statut de candidat, chaque candidat doit remplir une demande d'inscription avant le jour du scrutin. De même, pour que son nom figure sur le bulletin de vote, il doit déposer une déclaration de candidature à 14 h au plus tard, le jour de clôture des candidatures, selon les dispositions de la *Loi électorale*. Aux termes de la *Loi sur le financement des élections*, un candidat qui omet de s'inscrire ne peut accepter de contributions ni engager de dépenses. Aux termes de la *Loi électorale*, un candidat qui omet de déposer une déclaration de candidature ne peut faire inscrire son nom sur le bulletin de vote.

Les références incohérentes dans des lois parallèles contribuent à la confusion qui règne quant aux obligations et aux avantages liés au statut de candidat et compromettent probablement l'intégrité du processus électoral. Nous suggérons que des modifications soient apportées sur deux points.

Les directeurs du scrutin doivent être autorisés à rejeter les demandes de candidature soumises s'il n'y a pas de confirmation d'inscription en vertu de la *Loi sur le financement des élections*. Cette modification aura pour effet de déplacer le délai d'inscription et de le faire coïncider avec le délai de candidature, mais n'aura pas d'incidence sur la capacité des candidats de s'inscrire et de réunir des fonds dès le début de la campagne.

CLARIFICATION DES DÉPENSES COUVERTES PAR LA LOI

Nous recommandons que des modifications soient apportées à la *Loi sur le financement des élections* pour que seuls les partis, les associations, les candidats et les candidats à la direction d'un parti inscrits en vertu de la Loi soient autorisés à accepter des contributions et à engager des dépenses. Le statut d'inscrit les autorise à accepter des contributions. Il est entendu qu'il faut être inscrit pour pouvoir engager des dépenses, même si cela n'est pas formulé clairement dans la Loi.

AUTORITÉ DU PARTI DE RADIER UNE ASSOCIATION

Nous proposons que l'alinéa 12(1)b) de la *Loi sur le financement des élections* soit modifié afin d'autoriser un parti inscrit à demander au directeur général des élections de radier une association de circonscription qu'il n'appuie plus.

L'alinéa 12(1)b) énonce l'autorité du directeur général des élections de radier une association de circonscription à la demande de l'association de circonscription et du parti. Les expériences vécues récemment montrent qu'il faut clarifier la relation de parrainage entre les associations de circonscription et les partis inscrits.

Aux termes du paragraphe 11 (2), l'inscription d'une association de circonscription doit être appuyée par le parti inscrit; toutefois, le parti ne peut demander d'être radié sans présenter une demande conjointement avec l'association de circonscription.

RÉFÉRENCES AUX PARTIS INSCRITS

Le paragraphe 26(3) contient le terme « parti politique ». Dans le reste de la Loi, il est clair que le terme « parti » fait référence à un parti politique inscrit en vertu de la *Loi sur le financement des élections*. Il serait possible d'éviter de faire une interprétation erronée dans l'article de la Loi qui régit les contributions en remplaçant « parti politique » par « parti inscrit », dont la définition est un parti politique inscrit dans la *Loi sur le financement des élections*.

DATE DE DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS

Actuellement, le délai s'étend sur cinq mois au delà de la fin de l'exercice. La nécessité d'avoir une période aussi longue devrait être révisée, surtout si l'on veut faire preuve d'ouverture et de transparence.

PÉRIODE DE CAMPAGNE

Avoir des dates d'élection fixes au début d'octobre fait en sorte que la période de campagne se termine au début du mois de janvier de l'année suivante. Une période de campagne échelonnée sur deux années civiles pose des difficultés majeures.

Ajuster la période de campagne pour qu'elle se termine le 31 décembre d'une seule année civile réglerait les problèmes d'administration et de définition auxquels font face les directeurs financiers et Élections Ontario.

DÉPENSES DE CAMPAGNE EXCLUES

Une définition claire des dépenses de campagne exclues, surtout du terme « recherche et sondage » et une révision des dépenses de campagne exclues contribueraient grandement à améliorer l'administration de cet élément important de la législation.

RÉFÉRENCES AUX BIENS ET SERVICES

L'alinéa 29(1)b) interdit certains transferts de « fonds ». L'article 27 décrit les transferts permis, mais fait référence à « ... des fonds, des biens et des services ... ». Travailler avec ces dispositions souligne la difficulté que présentent les références incohérentes. Étant donné qu'il s'agit d'une incohérence évidente, l'alinéa 29(1)b) devrait être révisé afin de refléter clairement l'intention des législateurs, soit d'inclure ou d'exclure « les biens et les services » dans la liste des transferts interdits.



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Bureau du directeur général des élections

Loi électorale

États financiers

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2008



Elections Ontario 51, prom. Rolark Dr., Toronto, Ontario M1R 3B1
Tel./Tel.: 416.326.6300 1.800.677.8683 Fax: 416.326.6201
TTY/ATS: 1.888.292.2312 www.elections.on.ca

Responsabilité à l'égard des rapports financiers

Le bilan, l'état des revenus, honoraires et dépenses et l'état des mouvements de trésorerie en vertu de la *Loi électorale*, ont été préparés conformément aux conventions comptables décrites à la Note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité des états financiers incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés correctement, dans les limites du seuil d'importance relative et compte tenu des renseignements disponibles au 25 septembre 2008.

Il incombe à la direction de vérifier l'intégrité des états financiers et de mettre en place un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général. Le vérificateur général a la responsabilité d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur, présenté dans les pages qui suivent, délimite la portée de sa vérification et de son opinion.

Greg Essensa
Directeur général des élections
Le 25 septembre 2008



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Au directeur général des élections

J'ai vérifié le bilan du Bureau du directeur général des élections, en vertu de la *Loi électorale*, au 31 mars 2008 ainsi que les états des revenus, honoraires et dépenses et des mouvements de trésorerie, en vertu de la *Loi électorale*, pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au directeur général des élections. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections, en vertu de la *Loi électorale*, au 31 mars 2008, et de ses revenus, honoraires et dépenses et ses mouvements de trésorerie en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 25 septembre 2008

Gary R. Peall, CA
Sous vérificateur général
Expert comptable agréé

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

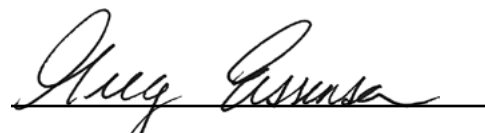
Bilan

Au 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
Actif		
À court terme		
Encaisse	10 000 000	5 000 000
Comptes débiteurs	122 719	57 064
Charges payées d'avance	469 741	271 427
	<u>10 592 460</u>	<u>5 328 491</u>
Actifs immobilisés (Note 5)	<u>13 831 137</u>	<u>10 506 611</u>
Total de l'actif	<u>24 423 597</u>	<u>15 835 102</u>
 Passif		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	722 661	2 262 484
Payable à la province de l'Ontario	9 400 058	2 794 580
Revenus reportés	469 741	271 427
	<u>10 592 460</u>	<u>5 328 491</u>
 Apports de capitaux reportés (Note 6)	<u>13 831 137</u>	<u>10 506 611</u>
Total du passif	<u>24 423 597</u>	<u>15 835 102</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé :



Directeur général des élections

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

État des revenus, honoraires et dépenses en vertu de la *Loi électorale*

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
Revenus (Note 3)		
Revenus provenant de la province de l'Ontario	80 928 599	8 525 173
Amortissement des apports de capitaux reportés (Note 6)	1 422 040	1 354 202
Total des revenus	82 350 639	9 879 375
Droits frais et honoraires		
Directeurs du scrutin	13 761 924	385 310
Secrétaires du scrutin et du bureau de vote	12 565 315	281 775
Personnel de soutien	3 328 504	30 802
Agents réviseurs	2 592 937	61 461
Réviseurs adjoints en poste le jour du scrutin	2 161 846	49 700
Scrutateurs principaux	1 420 635	39 160
Coordonnateurs de l'informatisation	1 300 402	28 890
Chefs des ressources humaines	931 171	—
Autres adjoints	808 221	26 988
Chefs de secteur	670 609	23 790
Agents de formation	565 118	13 359
Autres directeurs des élections	184 137	—
Agents de recrutement	113 195	18 866
	40 404 014	960 101
Dépenses de fonctionnement		
Fournitures et formulaires électoraux	7 657 844	434 463
Employés contractuels et temporaires	6 150 389	2 596 533
Publicité	5 924 495	698 024
Location de bureaux de vote et de bureaux du directeur du scrutin	5 186 334	124 430
Cartes d'avis de recensement	4 812 017	30 376
Téléphone affranchissement et expédition	3 069 784	784 889
Matériel de bureau et de location	2 303 026	660 120
Déplacements	1 949 915	216 970
Charges liées à la formation	1 292 258	275 502
Loyer entretien et sécurité du bureau principal	1 239 720	1 099 185
Systèmes d'information et services de conseils	326 801	459 159
Services de conseils en gestion	232 293	72 275
Frais juridiques	229 051	153 138
Liste des électeurs	150 658	10 955
	40 524 585	7 616 019
Dépenses d'amortissement et d'intérêts		
Dépenses d'amortissement	1 422 040	1 354 202
Dépenses d'intérêts découlant de contrats de location-acquisition	—	24 933
Amortissement de location-acquisition	—	(75 880)
	1 422 040	1 303 255
Total des droits frais et honoraires et des dépenses de fonctionnement	82 350 639	9 879 375
Excédent des revenus sur les dépenses	—	—

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

État des mouvements de trésorerie en vertu de la *Loi électorale*

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rajustements pour les postes n'exigeant pas de déboursés réels		
• Amortissement des immobilisations	1 422 040	1 354 202
• Amortissement des apports de capitaux reportés	(1 422 040)	(1 354 202)
• Amortissement des dépenses (recouvrement) de location acquisition	—	(75 880)
• Diminution hors caisse des obligations découlant de contrats de location acquisition à court terme	—	75 880
Montant net des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	—	—
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et de financement		
Augmentation du mandat à justifier	5 000 000	—
Acquisitions d'immobilisations	4 746 565	(7 301 895)
Apports de capitaux reportés additionnels	(4 746 565)	7 301 895
Montant net des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement et de financement	—	—
Augmentation nette de la trésorerie	5 000 000	—
Encaisse au début de l'exercice	5 000 000	5 000 000
Encaisse à la fin de l'exercice	10 000 000	5 000 000

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

31 mars 2008

1. Contexte

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) a été établi en vertu de la *Loi électorale* pour organiser l'élection des députés de l'Assemblée législative. Il coordonne la formation et la rémunération des membres du personnel électoral ainsi que la fourniture des lieux de vote, du matériel et des fournitures, en plus de diriger et de superviser le directeur du scrutin de chaque circonscription électorale.

Nous avons organisé une élection générale durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2008 et quatre élections partielles durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2007.

La rémunération et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario n'étant pas considérés comme des dépenses d'élection aux termes de la *Loi électorale*, ils sont exclus des états financiers. La rémunération et les avantages sociaux versés par le Bureau de l'Assemblée au nom d'Élections Ontario pour l'administration de la *Loi électorale* pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2008 s'élevaient à 4 313 443 \$ (2007 – 4 110 860 \$). Le Bureau administre aussi la *Loi sur le financement des élections* et la *Loi de 2007 sur le référendum relatif au système électoral*, pour lesquelles des états financiers distincts sont produits.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous:

(A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'immobilisation est acquise et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Logiciel informatique	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Ameublement et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés durant la période d'engagement des dépenses sous-jacentes. Le total des revenus reportés est donc égal au montant des charges payées d'avance à la fin de l'exercice.

(C) APPORTS DE CAPITAUX REPORTÉS

Les apports de capitaux reportés représentent les fonds reçus de la province de l'Ontario et utilisés pour acquérir des immobilisations. Les revenus seront comptabilisés sur la durée de vie prévue des immobilisations auxquelles ils se rapportent afin de rapprocher les revenus et les coûts. Le solde des immobilisations est donc égal au solde des apports de capitaux reportés à la fin de l'exercice.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

31 mars 2008

2. Conventions comptables importantes (suite)

(D) UTILISATION DES ESTIMATIONS

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de production des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus, honoraires et dépenses pour la période visée. Il est possible que les montants réels diffèrent de ces estimations au fur et à mesure que des informations additionnelles deviendront disponibles dans l'avenir.

(E) INSTRUMENTS FINANCIERS

Élections Ontario suit les nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) ayant trait aux instruments financiers. Ces normes donnent une orientation en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et de prise en compte des profits et pertes de l'instrument financier. Aux termes de ces nouvelles normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenu à des fins de transaction, détenu jusqu'à son échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers.

En vertu de ces normes, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, exception faite de certaines transactions liées à un tiers. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des actifs financiers classés comme placement détenu jusqu'à son échéance ou prêts et créances ou autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût amorti.

Ces nouvelles normes n'ont pas eu d'impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs financiers d'Élections Ontario pour les raisons suivantes :

- L'encaisse est classée comme placement détenu à des fins de transaction et comptabilisée à sa juste valeur.
- Les comptes débiteurs entrent dans la catégorie Prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.
- Les comptes créditeurs et charges à payer, et le payable à la province de l'Ontario sont classés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

Selon l'avis de la direction, Élections Ontario n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de change, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers, de par leur nature.

3. Source des fonds et revenus divers

En vertu de la *Loi électorale*, les dépenses d'élection, honoraires et indemnités sont prélevés sur le Trésor de la province. Un mandat à justifier, sous forme d'avances en espèces, a été accordé au Bureau pour le paiement des dépenses au moment où elles sont engagées. Le Bureau demande périodiquement à la province de lui verser des fonds additionnels afin de compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier. Le solde du mandat à justifier au 31 mars 2008 s'élevait à 10 000 000 \$ (2007 – 5 000 000 \$).

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

31 mars 2008

Le Bureau ne garde pas les revenus divers reçus, y compris les montants récupérés auprès d'autres ordres de gouvernement au titre des coûts engagés en leur nom. Ces revenus sont remis au ministère des Finances pour dépôt au Trésor et exclus des revenus en vertu de la *Loi électorale*. Les montants transférés durant l'année se présentent comme suit :

	2008	2007
	\$	\$
Revenus provenant d'Élections Canada	—	7 008
Revenus d'intérêts	181 258	93 546
Dépôts confisqués des candidats	—	6 800
	<u>181 258</u>	<u>107 354</u>

4. Transactions liées à un tiers

Élections Ontario dispense gratuitement certains services administratifs tels que des services comptables, des ressources humaines et un soutien en technologie de l'information pour l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Élections Ontario a versé à la Société immobilière de l'Ontario 1 022 562 \$ (2007 – 1 021 561 \$) pour l'utilisation d'espaces de bureau, dont 54 836 \$ ont été affectés à l'espace nécessaire pour administrer la *Loi sur le financement des élections* (2007- 61 294 \$).

5. Immobilisations

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2008 (\$)			2007 (\$)
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciel informatique	12 567 661	637 797	11 929 864	8 181 955
Matériel informatique	2 302 766	1 142 447	1 160 319	1 631 066
Ameublement et équipement	703 040	201 136	501 904	457 293
Améliorations locatives	330 629	91 579	239 050	236 297
	<u>15 904 096</u>	<u>2 072 959</u>	<u>13 831 137</u>	<u>10 506 611</u>

La valeur comptable des immobilisations comprend 11,1 millions de dollars dépensés aux termes de la *Loi électorale* pour le développement du Système de gestion des élections, qui n'est pas encore en phase d'amortissement car n'étant pas encore terminé. Au 31 mars 2008, la somme globale dépensée pour le Système de gestion des élections était de 12 483 000 \$, dont 1 393 000 \$ ont été affectés aux éléments d'actif nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

31 mars 2008

6. Apports de capitaux reportés

Le solde des apports de capitaux reportés a été modifié comme suit :

	2008	2007
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	10 506 611	4 558 918
Entrées d'immobilisations en cours d'exercice	4 746 566	7 301 895
Amortissement des apports de capitaux reportés	(1 422 040)	(1 354 202)
Solde à la fin de l'exercice	<u>13 831 137</u>	<u>10 506 611</u>

7. Engagements en matière de location

En juin 2004, le Bureau a prolongé le bail des locaux actuels pour une période additionnelle de dix ans venant à expiration le 31 mai 2015. Il partage ces locaux avec le bureau qui administre la *Loi sur le financement des élections* et les coûts de location sont partagés en proportion de la superficie occupée par chaque bureau.

Les paiements minimums pour Élections Ontario, à l'exclusion du montant alloué à la *Loi sur le financement des élections*, pour le reste de la période de location se présentent comme suit :

	\$
Exercice prenant fin le 31 mars 2009	959 704
2010	959 704
2011	959 704
2012	959 704
2013	959 704
2014	959 704
2015	959 704
2016	159 951
	<u>6 877 879</u>



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Bureau du directeur général des élections

Loi électorale

États financiers

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2009



Elections Ontario 51, prom. Rolark Dr., Toronto, Ontario M1R 3B1
Tel./Tel.: 416.326.6300 1.800.677.8683 Fax: 416.326.6201
TTY/ATS: 1.888.292.2312 www.elections.on.ca

Responsabilité à l'égard des rapports financiers

Le bilan, l'état des revenus, honoraires et dépenses et l'état des mouvements de trésorerie en vertu de la *Loi électorale*, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La responsabilité des états financiers incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés correctement, dans les limites du seuil d'importance relative et compte tenu des renseignements disponibles au 11 septembre 2009.

Il incombe à la direction de vérifier l'intégrité des états financiers et de mettre en place un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général. Le vérificateur général a la responsabilité d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur, présenté dans les pages qui suivent, délimite la portée de sa vérification et de son opinion.

Greg Essensa
Directeur général des élections
Le 11 septembre 2009



**Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario**

Rapport du vérificateur

Au directeur général des élections

J'ai vérifié le bilan du Bureau du directeur général des élections, en vertu de la *Loi électorale*, au 31 mars 2009 ainsi que les états des revenus, honoraires et dépenses et des mouvements de trésorerie, en vertu de la *Loi électorale*, pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au directeur général des élections. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections, en vertu de la *Loi électorale*, au 31 mars 2009, et de ses revenus, honoraires et dépenses et ses mouvements de trésorerie en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 11 septembre 2009

Gary R. Peall, CA
Sous vérificateur général
Expert comptable agréé

Bureau du directeur général des élections — Loi électorale

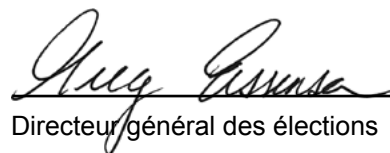
Bilan

Au 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
Actif		
À court terme		
Encaisse	3 442 416	10 000 000
Comptes débiteurs	20 453	122 719
Charges payées d'avance	369 553	469 741
	<u>3 832 422</u>	<u>10 592 460</u>
Actifs immobilisés (Note 7)	<u>11 322 287</u>	<u>13 831 137</u>
Total de l'actif	<u>15 154 709</u>	<u>24 423 597</u>
Passif		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	740 867	722 661
Payable à la province de l'Ontario	2 722 002	9 400 058
Revenus reportés	369 553	469 741
	<u>3 832 422</u>	<u>10 592 460</u>
Apports de capitaux reportés (Note 8)	<u>11 322 287</u>	<u>13 831 137</u>
Total du passif	<u>15 154 709</u>	<u>24 423 597</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers

Approuvé :



 Directeur général des élections

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

État des revenus, honoraires et dépenses en vertu de la *Loi électorale*

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
Revenus (Note 4)		
Revenus provenant de la province de l'Ontario	5 525 743	80 928 599
Amortissement des apports de capitaux reportés (Note 8)	3 351 001	1 422 040
Total des revenus	8 876 744	82 350 639
Droits frais et honoraires		
Directeurs du scrutin	425 904	13 761 924
Secrétaires du scrutin et du bureau de vote	114 233	12 565 315
Personnel de soutien	37 980	3 328,504
Réviseurs adjoints en poste le jour du scrutin	17 839	2 161 846
Coordonnateurs de l'informatisation	17 468	1 300 402
Scruteurs principaux	13 306	1 420 635
Chefs des ressources humaines	10 384	931 171
Agents de formation	10 343	565 118
Chefs de secteur	5 724	670 609
Agents de recrutement	3 141	113 195
Autres adjoints	540	808 221
Autres directeurs des élections	—	184 137
Agents réviseurs	(241)	2 592 937
	656 621	40 404 014
Dépenses de fonctionnement		
Loyer, entretien et sécurité du bureau principal	1 097 384	1 239 720
Employés contractuels et temporaires	712 159	6 150 389
Matériel de bureau et de location	666 949	2 303 026
Systèmes d'information et services de conseils	633 076	326 801
Téléphone, affranchissement et expédition	506 157	3 069 784
Fournitures et formulaires électoraux	299 656	7 657 844
Charges liées à la formation	208 865	1 292 258
Location de bureaux de vote et de bureaux du directeur du scrutin	181 522	5 186 334
Services de conseils en gestion	153 990	232 293
Déplacements	139 013	1 949 915
Publicité	135 356	5 924 495
Frais juridiques	134 685	229 051
Liste des électeurs	310	150 658
Cartes d'avis de recensement	—	4 812 017
	4 869 122	40 524 585
Dépenses d'amortissement et d'intérêts		
Dépenses d'amortissement	3 351 001	1 422 040
Total des droits, frais et honoraires et des dépenses de fonctionnement	8 876 744	82 350 639
Excédent des revenus sur les dépenses	—	—

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

État des mouvements de trésorerie en vertu de la *Loi électorale*

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rajustements pour les postes n'exigeant pas de déboursés réels		
• Amortissement des immobilisations	3 351 001	1 422 040
• Amortissement des apports de capitaux reportés	(3 351 001)	(1 422 040)
• Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(1 557 584)	—
Montant net des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 557 584)	—
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et de financement		
Augmentation (Baisse) du mandat à justifier	(5 000 000)	5 000 000
Acquisitions d'immobilisations	842 151	4 746 565
Apports de capitaux reportés additionnels	(842 151)	(4 746 565)
Montant net des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement et de financement	(5 000 000)	—
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	(6 557 584)	5 000 000
Encaisse au début de l'exercice	10 000 000	5 000 000
Encaisse à la fin de l'exercice	3 442 416	10 000 000

Voir les notes complémentaires aux états financiers

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

31 mars 2009

1. Contexte

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) a été établi en vertu de la *Loi électorale* pour organiser l'élection des députés de l'Assemblée législative. Il coordonne la formation et la rémunération des membres du personnel électoral ainsi que la fourniture des lieux de vote, du matériel et des fournitures, en plus de diriger et de superviser le directeur du scrutin de chaque circonscription électorale.

Nous avons organisé une élection partielle durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2009 et une élection générale durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2008.

La rémunération et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario n'étant pas considérés comme des dépenses d'élection aux termes de la *Loi électorale*, ils sont exclus des états financiers. La rémunération et les avantages sociaux versés par le Bureau de l'Assemblée au nom d'Élections Ontario pour l'administration de la *Loi électorale* pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2009 s'élevaient à 6 162 452 \$ (2008 - 4 313 443 \$). Le Bureau administre aussi la *Loi sur le financement des élections* pour laquelle des états financiers distincts sont produits.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous :

(A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'immobilisation est acquise et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Logiciel informatique	3 years
Matériel informatique	3 years
Ameublement et équipement	5 years
Améliorations locatives	5 years

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés durant la période d'engagement des dépenses sous-jacentes. Le total des revenus reportés est donc égal au montant des charges payées d'avance à la fin de l'exercice.

(C) APPORTS DE CAPITAUX REPORTÉS

Les apports de capitaux reportés représentent les fonds reçus de la province de l'Ontario et utilisés pour acquérir des immobilisations. Les revenus seront comptabilisés sur la durée de vie prévue des immobilisations auxquelles ils se rapportent afin de rapprocher les revenus et les coûts. Le solde des immobilisations est donc égal au solde des apports de capitaux reportés à la fin de l'exercice.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

31 mars 2009

2. Conventions comptables importantes (suite)

(D) UTILISATION DES ESTIMATIONS

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de production des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus, honoraires et dépenses pour la période visée. Il est possible que les montants réels diffèrent de ces estimations au fur et à mesure que des informations additionnelles deviendront disponibles dans l'avenir.

(E) INSTRUMENTS FINANCIERS

Élections Ontario suit les nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) ayant trait aux instruments financiers. Ces normes donnent une orientation en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et de prise en compte des profits et pertes de l'instrument financier. Aux termes de ces nouvelles normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenu à des fins de transaction, détenu jusqu'à son échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers.

En vertu de ces normes, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, exception faite de certaines transactions liées à un tiers. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des actifs financiers classés comme placement détenu jusqu'à son échéance ou prêts et créances ou autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût amorti.

Ces nouvelles normes n'ont pas eu d'impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs financiers d'Élections Ontario pour les raisons suivantes :

- L'encaisse est classée comme placement détenu à des fins de transaction et comptabilisée à sa juste valeur.
- Les comptes débiteurs entrent dans la catégorie Prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.
- Les comptes créditeurs et charges à payer, et le payable à la province de l'Ontario sont classés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

3. Instruments financiers

Selon l'avis de la direction, Élections Ontario n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de change, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers, de par leur nature.

4. Source des fonds et revenus divers

En vertu de la *Loi électorale*, les dépenses d'élection, honoraires et indemnités sont prélevés sur le Trésor de la province. Un mandat à justifier, sous forme d'avances en espèces, a été décerné au Bureau pour le paiement des dépenses au moment où elles sont engagées. Le Bureau demande périodiquement à la province de lui verser des fonds additionnels afin de compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier. Le solde du mandat à justifier au 31 mars 2009 s'élevait à 5 000 000 \$ (2008 – 10 000 000 \$).

Bureau du directeur général des élections — Loi électorale**Notes sur les états financiers****31 mars 2009**

Le Bureau ne garde pas les revenus divers reçus, y compris les montants récupérés auprès d'autres ordres de gouvernement au titre des coûts engagés en leur nom. Ces revenus sont remis au ministère des Finances pour dépôt au Trésor et exclus des revenus en vertu de la *Loi électorale*. Les montants transférés durant l'année se présentent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Revenus d'intérêts	56 551	181 258
	<u>56 551</u>	<u>181 258</u>

5. Transactions liées à un tiers

Élections Ontario dispense gratuitement certains services administratifs tels que des services comptables, des ressources humaines et un soutien en technologie de l'information pour l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Élections Ontario a versé à la Société immobilière de l'Ontario 1 020 465 \$ (2008 – 1 022 562 \$) pour l'utilisation d'espaces de bureau, dont 54 862 \$ ont été affectés à l'espace nécessaire pour administrer la *Loi sur le financement des élections* (2008- 54 836 \$).

6. Modifications des informations à fournir

À compter du 1er avril 2009, Élections Ontario a adopté le chapitre suivant du Manuel de l'ICCA :

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le chapitre 1535 intitulé Informations à fournir concernant le capital exige la présentation de renseignements tant qualitatifs que quantitatifs qui permettent aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédés de gestion de capital d'Élections Ontario.

Dans sa gestion du capital, Élections Ontario se concentre sur son moyen liquide – les fonds en caisse. L'objectif de la gestion de son capital consiste à avoir des fonds en caisse qui seront nécessaires à l'exécution des fonctions de directeur général des élections aux termes de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*.

Au 31 mars 2009, le Bureau a satisfait à cet objectif et conserve le même objectif et les mêmes processus de gestion de son capital que pour l'exercice précédent.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Aux termes de l'article 113(4) de la *Loi électorale*, L.R.O., 1990, Chapitre E.6, aux fins de fournir les fonds exigés, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner que des mandats à justifier soient prélevés. Comme exigé en vertu de l'article 14(2) de la *Loi sur l'administration financière*, le solde du mandat à justifier non réglé est confirmé à la fin de l'exercice auprès de l'Office ontarien de financement. Le rapprochement mensuel du compte du mandat à justifier est exigé par la Politique opérationnelle en matière d'avances à justifier.

Bureau du directeur général des élections — Loi électorale

Notes sur les états financiers

31 mars 2009

7. Immobilisations

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2009 (\$)			2008 (\$)
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciel informatique	12 922 216	2 665 967	10 256 249	11 929 864
Matériel informatique	2 151 266	1 650 894	500 372	1 160 319
Ameublement et équipement	703 168	325 475	377 693	501 904
Améliorations locatives	347 350	159 377	187 973	239 050
	16 124 000	4 801 713	11 322 287	13 831 137

La valeur comptable des immobilisations comprend 11,8 millions de dollars dépensés aux termes de la *Loi électorale* pour le développement du Système de gestion des élections, dont certaines parties sont à présent opérationnelles. Par conséquent, Élections Ontario a commencé à amortir le Système de gestion de l'élection au cours de l'exercice. Au 31 mars 2009, la somme globale dépensée pour le Système de gestion des élections était de 13 242 000 \$, dont 1 464 000 \$ ont été affectés aux éléments d'actif nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*.

8. Apports de capitaux reportés

Le solde des apports de capitaux reportés a été modifié comme suit :

	2009 \$	2008 \$
Solde au début de l'exercice	13 831 137	10 506 611
Entrées d'immobilisations en cours d'exercice	842 151	4 746 566
Amortissement des apports de capitaux reportés	(3 351 001)	(1 422 040)
Solde à la fin de l'exercice	11 322 287	13 831 137

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

31 mars 2009

9. Engagements en matière de location

En juin 2004, le Bureau a prolongé le bail des locaux actuels pour une période additionnelle de dix ans venant à expiration le 31 mai 2015. Il partage ces locaux avec le bureau qui administre la *Loi sur le financement des élections* et les coûts de location sont partagés en proportion de la superficie occupée par chaque bureau.

Les paiements minimums pour Élections Ontario, à l'exclusion du montant alloué à la *Loi sur le financement des élections*, pour le reste de la période de location se présentent comme suit :

	\$
Exercice prenant fin le 31 mars 2010	965 799
2011	968 733
2012	968 733
2013	968 733
2014	968 733
2015	968 733
2016	161 455
	<u>5 970 919</u>



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Bureau du directeur général des élections

Loi sur le financement des élections

États financiers

Pour l'exercice prenant fin au 31 mars 2008



Elections Ontario 51, prom. Rolark Dr., Toronto, Ontario M1R 3B1
Tel./Tel.: 416.326.6300 1.800.677.8683 Fax: 416.326.6201
TTY/ATS: 1.888.292.2312 www.elections.on.ca

Responsabilité à l'égard des rapports financiers

Les états financiers ci-joints, déposés en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La responsabilité des états financiers incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés correctement, dans les limites du seuil d'importance relative et compte tenu des renseignements disponibles au 25 septembre 2008.

Il incombe à la direction de vérifier l'intégrité des états financiers et de mettre en place un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général. Le vérificateur général a la responsabilité d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, délimite la portée de sa vérification et de son opinion.

Greg Essensa
Directeur général des élections
Le 25 septembre 2008



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Au directeur général des élections

J'ai vérifié le bilan du Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2008, ainsi que l'état des résultats et l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au directeur général des élections. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 25 septembre 2008

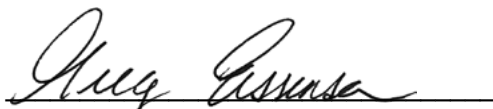
Gary R. Peall, CA
Sous vérificateur général
Expert comptable agréé

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Bilan - Au 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
Actif		
À court terme		
Comptes débiteurs – Trésor	5 068 578	603 357
Charges payées d'avance	9 304	8 992
	<u>5 077 882</u>	<u>612 349</u>
Comptes débiteurs à long terme – Trésor	79 108	70 531
Actifs immobilisés (Note 3)	<u>1 490 304</u>	<u>1 115 474</u>
Total de l'actif	<u>6 647 294</u>	<u>1 798 354</u>
Passif		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	5 068 578	603 357
Revenus reportés	9 304	8 992
	<u>5 077 882</u>	<u>612 349</u>
Obligation au titre des prestations constituées aux employés – à long terme	79 108	70 531
Apports de capitaux reportés (Note 4)	<u>1 490 304</u>	<u>1 115 474</u>
Total du passif	<u>6 647 294</u>	<u>1 798 354</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.



Le directeur général des élections

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

État des revenus et des dépenses - Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
Revenus		
Revenus assurés par la province de l'Ontario	6 124 935	1 744 196
Amortissement des apports de capitaux reportés (Note 4)	53 956	30 032
	<u>6 178 891</u>	<u>1 774 228</u>
Dépenses		
Administration et fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux (Note 6)	796 555	701 085
Honoraires	140 743	143 303
Fournitures et frais de bureau	241 882	101 332
Loyer	54 836	61 294
Téléphone affranchissement et expédition	34 131	17 263
Autres	3 398	809
Amortissement	53 956	30 032
	<u>1 325 501</u>	<u>1 055 118</u>
Subventions (Note 5)		
Dépenses liées à la campagne		
- candidats	2 892 617	192 708
- partis	908 087	57 249
Honoraires de vérification :		
Rapports annuels		
- associations de circonscription	243 856	418 639
- partis	16 128	24 192
Rapports de campagne électorale		
- candidats	551 726	44 789
- partis	9 689	14 546
- associations de circonscription	260 414	23 198
Candidats à la direction d'un parti	—	2 688
	<u>4 882 517</u>	<u>778 009</u>
Total des dépenses	<u>6 208 018</u>	<u>1 833 127</u>
Moins : contributions anonymes et excédentaires reçues	29 127	58 899
Dépenses nettes	<u>6 178 891</u>	<u>1 774 228</u>
(Déficit)/excédent des revenus sur les dépenses	<u>—</u>	<u>—</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Notes aux états financiers - Le 31 mars 2008

1. Contexte

Le directeur général des élections est responsable de l'administration de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Les états financiers reflètent les activités menées aux termes de la *Loi sur le financement des élections*. En vertu de cette Loi, il consigne et examine les rapports déposés par les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats et les candidats à la direction d'un parti afin de surveiller la conformité aux plafonds des contributions et des dépenses prévus dans la Loi. Le directeur général des élections verse en outre des subventions aux bénéficiaires admissibles conformément à la Loi.

Nous avons organisé une élection générale durant le présent exercice, le 10 octobre 2007 et quatre élections partielles au cours du précédent exercice prenant fin le 31 mars 2007.

Les dépenses et les acquisitions d'actifs aux termes de la *Loi sur le financement des élections* sont remboursées par le Bureau du directeur général des élections; les remboursements sont payés sur le Trésor jusqu'à concurrence du maximum des crédits votés. Les crédits votés pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2008, approuvés selon la comptabilité de caisse modifiée, s'élevaient à 3 192 700 \$ (2007-3 136 100 \$).

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, par conséquent, reflètent la méthode de la comptabilité d'exercice. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous :

(A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'immobilisation est acquise et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Logiciel et matériel informatique	3 years
Ameublement et équipement	3 years
Améliorations locatives	5 years

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS – FONDS PROVENANT DE LA PROVINCE

Les revenus provenant de la province sont pris en compte pour toute la période pendant laquelle sont consignées les dépenses et les subventions d'administration et d'exploitation. Par conséquent, le total des dettes d'exploitation et des charges à payer est égal aux comptes débiteurs – Trésor.

(C) COMPTABILISATION DES REVENUS – CONTRIBUTIONS ANONYMES ET EXCÉDENTAIRES

En vertu de la Loi, les contributions anonymes reçues par un parti politique, une association de circonscription, un candidat aux élections ou un candidat à la direction d'un parti inscrit doivent être remises au directeur général des élections. Les contributions dépassant les limites prescrites par la *Loi sur le financement des élections* doivent aussi être remises au directeur général des élections, sauf si le bénéficiaire peut rembourser la contribution excédentaire au donateur et récupérer le récépissé officiel. En raison de la nature imprévisible de ces contributions, elles doivent être comptabilisées au moment de leur réception.

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Notes aux états financiers - Le 31 mars 2008

2. Conventions comptables importantes (suite)

(D) SUBVENTIONS

Les subventions visant à rembourser les dépenses liées à la campagne électorale et les honoraires de vérification des rapports de campagne sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel l'élection a eu lieu. Les subventions visant à rembourser les honoraires de vérification des candidats à la direction d'un parti sont comptabilisées pendant l'exercice au cours duquel l'événement s'est déroulé. Les subventions visant à rembourser les honoraires de vérification des rapports annuels sont comptabilisées pendant l'exercice visé par les rapports.

(E) UTILISATION DES ESTIMATIONS

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de production des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période visée. Il est possible que les montants réels diffèrent de ces estimations au fur et à mesure que des informations additionnelles deviendront disponibles dans l'avenir.

(F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Bureau du directeur général des élections suit les nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) ayant trait aux instruments financiers. Ces normes donnent une orientation en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et de prise en compte des profits et pertes de l'instrument financier. Aux termes de ces nouvelles normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenu à des fins de transaction, détenu jusqu'à son échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers.

En vertu de ces normes, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale exception faite de certaines transactions liées à un tiers. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des actifs financiers classés comme placement détenu jusqu'à son échéance ou prêts et créances ou autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût amorti.

Ces nouvelles normes n'ont pas eu d'impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs financiers du Bureau pour les raisons suivantes :

- Les comptes débiteurs entrent dans la catégorie Prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.
- Les comptes créditeurs et charges à payer, et le payable à la province de l'Ontario sont classés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

Selon l'avis de la direction, le Bureau du directeur général des élections n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de change, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers, de par leur nature.

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Notes aux états financiers - Le 31 mars 2008

3. Immobilisations

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2008			2007
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Computer hardware and software	1 525 352	72 468	1 452 884	1 074 872
Furniture fixtures and equipment	39 762	11 934	27 828	34 609
Leasehold improvements	12 137	2 545	9 592	5 993
	1 577 251	86 947	1 490 304	1 115 474

Les entrées d'immobilisations de l'exercice en cours correspondent surtout à l'allocation des coûts par le Bureau du directeur général des élections au développement du Système de gestion des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, qui devrait se terminer en 2009. L'amortissement des coûts de développement commencera après l'implantation du système. La valeur comptable des immobilisations non amorties au 31 mars 2008 s'élevait à 1 392 662 \$ (31 mars 2007 – 970 420 \$).

4. Apports de capitaux reportés

Les apports de capitaux reportés représentent les fonds reçus de la province de l'Ontario et utilisés pour acquérir des immobilisations. Les revenus seront comptabilisés sur la durée de vie prévue des immobilisations auxquelles ils se rapportent afin de rapprocher les revenus et les coûts. Le solde des immobilisations est donc égal au solde des apports de capitaux reportés à la fin de l'exercice.

Le solde des apports de capitaux reportés a été modifié comme suit :

	2008	2007
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 115 474	406 001
Entrées d'immobilisations en cours d'exercice	428 786	739 505
Amortissement des apports de capitaux reportés	(53 956)	(30 032)
Solde à la fin de l'exercice	1 490 304	1 115 474

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Notes aux états financiers - Le 31 mars 2008

5. Subventions

La *Loi sur le financement des élections* prévoit le paiement de différentes subventions. Les montants indiqués ci-dessous sont en vigueur du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008.

- Les dépenses liées à la campagne électorale des candidats inscrits qui obtiennent au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé correspond au moindre de 20 % des dépenses liées à la campagne électorale du candidat ou 20 % du montant maximal des dépenses autorisé de 1,08 \$ par électeur admissible. Les candidats des circonscriptions électorales désignées du Nord peuvent recevoir un montant supplémentaire de 7 840 \$.
- Les dépenses liées à la campagne électorale des partis inscrits qui obtiennent au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé correspond à 0,05 \$ par électeur admissible dans chacune des circonscriptions électorales.
- Les honoraires de vérification des rapports annuels et des rapports de campagne de chaque association de circonscription inscrite jusqu'à concurrence de 672 \$ par rapport.
- Les honoraires de vérification des rapports annuels et des rapports de campagne de chaque parti inscrit jusqu'à concurrence de 1 344 \$ par rapport.
- Les honoraires de vérification des rapports de campagne de chaque candidat aux élections jusqu'à concurrence de 1 120 \$ par rapport.
- Les honoraires de vérification des rapports de campagne de chaque candidat à la direction d'un parti jusqu'à concurrence de 896 \$ par rapport.

6. Avantages sociaux futurs

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Le Bureau du directeur général des élections assure le service de prestations de retraite à ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent d'y participer) au moyen de la participation au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, lequel est un régime interentreprises instauré par la province de l'Ontario. Le Bureau comptabilise ce régime comme un régime à cotisations déterminées et la contribution du Bureau au régime pour l'année pour les employés qui administrent la *Loi sur le financement des élections* était de 38 618 \$ (2007 – 40 270 \$), qui est incluse en prestations salariales et avantages sociaux.

(B) PRESTATIONS NON LIÉES À LA PENSION

Les coûts des indemnités de départ en vertu de la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et des droits à congé annuel accumulés et inutilisés par les employés au cours de l'année sont comptabilisés dans les rapports financiers. Les coûts des prestations après retraite non liées à la pension sont versés par le ministère des Services gouvernementaux et, par conséquent, ne figurent pas dans l'état des revenus et des dépenses.

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Notes aux états financiers - Le 31 mars 2008

7. Transactions liées au parti

Le Bureau du directeur général des élections a alloué 54 836 \$ (2007 – 61 294 \$) pour l'utilisation des locaux à bureaux nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*.

Certains services administratifs comme la comptabilité, les ressources humaines et le soutien des technologies de l'information requis pour administrer la *Loi sur le financement des élections* sont fournis sans frais par le Bureau du directeur général des élections.

8. Engagements sur bail

Les frais de loyer de bureau annuels du Bureau du directeur général des élections sont calculés en fonction de la superficie en pieds carrés occupée et les montants des engagements sur bail futurs liés aux locaux requis pour administrer la *Loi sur le financement des élections* sont comme suit :

	\$
2008/09	63 562
2009/10	61 620
2010/11	59 677
2011/12	59 677
2012/13	59 677
Up to 2015/16	129 300
	433 513

9. État des mouvements de trésorerie

Aucun état des mouvements de trésorerie n'a été déposé, puisque les renseignements qu'il permettrait d'obtenir sont déjà disponibles dans les états financiers.



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Bureau du directeur général des élections

Loi sur le financement des élections

États financiers

Pour l'exercice prenant fin au 31 mars 2009



Elections Ontario 51, prom. Rolark Dr., Toronto, Ontario M1R 3B1
Tel./Tel.: 416.326.6300 1.800.677.8683 Fax: 416.326.6201
TTY/ATS: 1.888.292.2312 www.elections.on.ca

Responsabilité à l'égard des rapports financiers

Les états financiers ci-joints, déposés en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La responsabilité des états financiers incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés correctement, dans les limites du seuil d'importance relative et compte tenu des renseignements disponibles au 4 septembre 2009.

Il incombe à la direction de vérifier l'intégrité des états financiers et de mettre en place un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général. Le vérificateur général a la responsabilité d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, délimite la portée de sa vérification et de son opinion.

Greg Essensa
Directeur général des élections
Le 4 septembre 2009



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Au directeur général des élections

J'ai vérifié le bilan du Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2009, ainsi que l'état des résultats et l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au directeur général des élections. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 4 septembre 2009

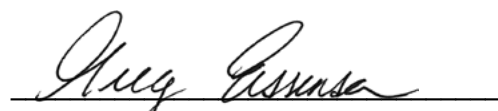
Gary R. Peall, CA
Sous vérificateur général
Expert comptable agréé

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Bilan - Au 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
Actif		
À court terme		
Comptes débiteurs – Trésor	651 816	5 068 578
Charges payées d'avance	3 320	9 304
	<u>655 136</u>	<u>5 077 882</u>
Comptes débiteurs à long terme – Trésor	101 330	79 108
Actifs immobilisés (Note 4)	<u>1 263 916</u>	<u>1 490 304</u>
Total de l'actif	<u>2 020 382</u>	<u>6 647 294</u>
Passif		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	651 816	5 068 578
Revenus reportés	3 320	9 304
	<u>655 136</u>	<u>5 077 882</u>
Obligation au titre des prestations constituées aux employés – à long terme	101 330	79 108
Apports de capitaux reportés (Note 5)	<u>1 263 916</u>	<u>1 490 304</u>
Total du passif	<u>2 020 382</u>	<u>6 647 294</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.


Le directeur général des élections

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

État des revenus et des dépenses - Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
Revenus		
Revenus assurés par la province de l'Ontario	1 699 358	6 124 935
Amortissement des apports de capitaux reportés (Note 5)	298 701	53 956
	<u>1 998 059</u>	<u>6 178 891</u>
Dépenses		
Administration et fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux (Note 7)	1 000 969	796 555
Honoraires	289 375	140 743
Fournitures et frais de bureau	39 775	241 882
Loyer	54 862	54 836
Téléphone affranchissement et expédition	20 120	34 131
Autres	5 898	3 398
Amortissement	298 701	53 956
	<u>1 709 700</u>	<u>1 325 501</u>
Subventions (Note 6)		
Dépenses liées à la campagne		
- candidats	43 007	2 892 617
- partis	9 035	908 087
Honoraires de vérification :		
Rapports annuels		
- associations de circonscription	292 610	243 856
- partis	16 198	16 128
Rapports de campagne électorale		
- candidats	11 160	551 726
- partis	8 928	9 689
- associations de circonscription	2 976	260 414
Candidats à la direction d'un parti	3 584	—
	<u>387 498</u>	<u>4 882 517</u>
Total des dépenses	<u>2 097 198</u>	<u>6 208 018</u>
Moins : contributions anonymes et excédentaires reçues	99 139	29 127
Dépenses nettes	1 998 059	6 178 891
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>—</u>	<u>—</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Notes aux états financiers - Le 31 mars 2009

1. Contexte

Le directeur général des élections est responsable de l'administration de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Les états financiers reflètent les activités menées aux termes de la *Loi sur le financement des élections*. En vertu de cette Loi il consigne et examine les rapports déposés par les partis politiques les associations de circonscription les candidats et les candidats à la direction d'un parti afin de surveiller la conformité aux plafonds des contributions et des dépenses prévus dans la Loi. Le directeur général des élections verse en outre des subventions aux bénéficiaires admissibles conformément à la Loi.

Nous avons organisé une élection partielle au cours de l'exercice le 5 mars 2009. Une élection générale a eu lieu lors du précédent exercice le 10 octobre 2007.

Les dépenses et les acquisitions d'actifs aux termes de la *Loi sur le financement des élections* sont remboursées par le Bureau du directeur général des élections; les remboursements sont payés sur le Trésor jusqu'à concurrence du maximum des crédits votés. Les crédits votés pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2009 approuvés selon la comptabilité de caisse modifiée s'élevaient à 8 159 000 \$ (2008-3 192 700 \$).

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et par conséquent reflètent la méthode de la comptabilité d'exercice. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

(A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'immobilisation est acquise et disponible comme il est indiqué ci-après :

Logiciel et matériel informatique	3 ans
Ameublement fournitures et équipement	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS – FONDS PROVENANT DE LA PROVINCE

Les revenus provenant de la province sont pris en compte pour toute la période pendant laquelle sont consignées les dépenses et les subventions d'administration et d'exploitation. Par conséquent le total des dettes d'exploitation et des charges à payer est égal aux comptes débiteurs – Trésor.

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Notes aux états financiers - Le 31 mars 2009

2. Conventions comptables importantes (suite)

(C) COMPTABILISATION DES REVENUS – CONTRIBUTIONS ANONYMES ET EXCÉDENTAIRES

En vertu de la Loi les contributions anonymes reçues par un parti politique une association de circonscription un candidat aux élections ou un candidat à la direction d'un parti inscrit doivent être remises au directeur général des élections. Les contributions dépassant les limites prescrites par la *Loi sur le financement des élections* doivent aussi être remises au directeur général des élections sauf si le bénéficiaire peut rembourser la contribution excédentaire au donateur et récupérer le récépissé officiel. En raison de la nature imprévisible de ces contributions elles doivent être comptabilisées au moment de leur réception.

(D) SUBVENTIONS

Les subventions visant à rembourser les dépenses liées à la campagne électorale et les honoraires de vérification des rapports de campagne sont comptabilisées pendant l'exercice au cours duquel l'élection a eu lieu. Les subventions visant à rembourser les honoraires de vérification des candidats à la direction d'un parti sont comptabilisées pendant l'exercice au cours duquel l'événement s'est déroulé. Les subventions visant à rembourser les honoraires de vérification des rapports annuels sont comptabilisées pendant l'exercice visé par les rapports.

(E) UTILISATION DES ESTIMATIONS

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de production des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période visée. Il est possible que les montants réels diffèrent de ces estimations au fur et à mesure que des informations additionnelles deviendront disponibles dans l'avenir.

(F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Bureau du directeur général des élections suit les nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) ayant trait aux instruments financiers. Ces normes donnent une orientation en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et de prise en compte des profits et pertes de l'instrument financier. Aux termes de ces nouvelles normes tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenu à des fins de transaction détenu jusqu'à son échéance prêts et créances actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers.

En vertu de ces normes tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale exception faite de certaines transactions liées à un tiers. Après leur comptabilisation initiale les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur à l'exception des actifs financiers classés comme placement détenu jusqu'à son échéance ou prêts et créances ou autres passifs financiers qui sont évalués au coût ou au coût amorti.

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections***Notes aux états financiers - Le 31 mars 2009**

Ces nouvelles normes n'ont pas eu d'impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs financiers du Bureau pour les raisons suivantes :

- Les comptes débiteurs entrent dans la catégorie Prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.
- Les comptes créditeurs et charges à payer et le payable à la province de l'Ontario sont classés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme

3. Instruments financiers

Selon l'avis de la direction Élections Ontario n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt de change de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers de par leur nature.

4. Immobilisations

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2009			2008
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel et matériel informatique	1 596 598	360 683	1 235 915	1 452 884
Ameublement fournitures et équipement	39 762	19 886	19 876	27 828
Améliorations locatives	13 204	5 079	8 125	9 592
	1 649 564	385 648	1 263 916	1 490 304

5. Apports de capitaux reportés

Les apports de capitaux reportés représentent les fonds reçus de la province de l'Ontario et utilisés pour acquérir des immobilisations. Les revenus seront comptabilisés sur la durée de vie prévue des immobilisations auxquelles ils se rapportent afin de rapprocher les revenus et les coûts. Le solde des immobilisations est donc égal au solde des apports de capitaux reportés à la fin de l'exercice.

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Notes aux états financiers - Le 31 mars 2009

Le solde des apports de capitaux reportés a été modifié comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 490 304	1 115 474
Entrées d'immobilisations en cours d'exercice	72 313	428 786
Amortissement des apports de capitaux reportés	(298 701)	(53 956)
Solde à la fin de l'exercice	1 263 916	1 490 304

6. Subventions

La *Loi sur le financement des élections* prévoit le paiement de différentes subventions. Les montants indiqués ci-dessous sont en vigueur du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013.

- Les dépenses liées à la campagne électorale des candidats inscrits qui obtiennent au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé correspond au moindre de 20 % des dépenses liées à la campagne électorale du candidat ou 20 % du montant maximal des dépenses autorisé de 1 19 \$ par électeur admissible. Les candidats des circonscriptions électorales désignées du Nord peuvent recevoir un montant supplémentaire de 8 680 \$.
- Les dépenses liées à la campagne électorale des partis inscrits qui obtiennent au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé correspond à 0 05 \$ par électeur admissible dans chacune des circonscriptions électorales.
- Les honoraires de vérification des rapports annuels et des rapports de campagne de chaque association de circonscription inscrite jusqu'à concurrence de 744 \$ par rapport.
- Les honoraires de vérification des rapports annuels et des rapports de campagne de chaque parti inscrit jusqu'à concurrence de 1 488 \$ par rapport.
- Les honoraires de vérification des rapports de campagne de chaque candidat aux élections jusqu'à concurrence de 1 240 \$ par rapport.
- Les honoraires de vérification des rapports de campagne de chaque candidat à la direction d'un parti jusqu'à concurrence de 992 \$ par rapport.

7. Avantages sociaux futurs

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à plein temps du Bureau du directeur général des élections participent au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario lequel est un régime de retraite à prestations déterminées destiné aux employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario qui est le seul promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario détermine la contribution annuelle du Bureau du directeur général des élections au fonds. Comme il incombe aux promoteurs de garantir la viabilité financière des fonds de pension tout surplus ou passif actuariel découlant d'évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas de l'actif ni des obligations de l'organisme. La contribution du Bureau au régime pour l'année était de 34 326 \$ (2008 – 38 618 \$) laquelle est incluse en prestations salariales et avantages sociaux.

Bureau du directeur général des élections - *Loi sur le financement des élections*

Notes aux états financiers - Le 31 mars 2009

7. Immobilisations (suite)

(B) PRESTATIONS NON LIÉES À LA PENSION

Les coûts des indemnités de départ en vertu de la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et des droits à congé annuel accumulés et inutilisés par les employés au cours de l'année sont comptabilisés dans les rapports financiers. Les coûts des prestations après retraite non liées à la pension sont versés par le ministère des Services gouvernementaux et par conséquent ne figurent pas dans l'état des revenus et des dépenses.

8. Transactions liées au parti

Le Bureau du directeur général des élections a alloué 54 862 \$ (2008 – 54 836 \$) pour l'utilisation des locaux à bureaux nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*.

Certains services administratifs comme la comptabilité les ressources humaines et le soutien des technologies de l'information requis pour administrer la *Loi sur le financement des élections* sont fournis sans frais par le Bureau du directeur général des élections.

9. Engagements sur bail

Les frais de loyer de bureau annuels du Bureau du directeur général des élections sont calculés en fonction de la superficie en pieds carrés occupée et les montants des engagements sur bail futurs liés aux locaux requis pour administrer la *Loi sur le financement des élections* sont comme suit :

	\$
2009/10	62 565
2010/11	50 887
2011/12	50 887
2012/13	50 887
2013/14	50 887
Up to 2015/16	59 369
	325 482

10. État des mouvements de trésorerie

Aucun état des mouvements de trésorerie n'a été déposé puisque les renseignements qu'il permettrait d'obtenir sont déjà disponibles dans les états financiers.

ANNEXE A

PARTIS POLITIQUES INSCRITS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Nom du parti	Abréviation	Date d'inscription	Méthode d'inscription
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	NPD	13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libéral de l'Ontario	PLO	13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	PPCO	13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti communiste du Canada (Ontario)	PCCO	3 septembre 1975	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libertarien de l'Ontario	- Aucune -	18 août 1976	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Freedom Party of Ontario	FP	Inscrit sous le nom de « Unparty Party (Ontario) » le 26 novembre 1980 Renommé le 19 octobre 1983	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti vert de l'Ontario	PVO	4 juillet 1984	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti de l'alliance des familles de l'Ontario	FCP	10 juin 1987	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Ont. C.O.R. Party	30 mai 1990	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Republican Party of Ontario	RPO	17 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi électorale</i>
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	PGBS	18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi électorale</i>
Parti Reformiste Ontarien	Réform	18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi électorale</i>

DEMANDES D'INSCRIPTION DU NOM D'UN NOUVEAU PARTI POLITIQUE EN 2008

Date de la décision du directeur général des élections	Nom demandé	Abréviation demandée	Décision du directeur général des élections
12 septembre 2008	Condominium Party (Demande présentée Dan King)	CONDO	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
20 novembre 2008	Equal Ontario Party (Demande présentée Krystof Klabouch)	EOP	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable

ANNEXE B**ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION INSCRITES, PAR PARTI POLITIQUE, EN 2008**

NOM DU PARTI	NOMBRE D'ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION INSCRITES	
	au 1er janvier 2008	au 31 décembre 2008
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	107	107
Parti libéral de l'Ontario	107	107
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	106	106
Parti communiste du Canada (Ontario)	3	3
Parti libertarien de l'Ontario	4	4
Freedom Party of Ontario	4	4
Parti vert de l'Ontario	61	64
Parti de l'alliance des familles de l'Ontario	15	15
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	2	2
TOTAL	409	412

ANNEXE C

REVUE HISTORIQUE DES ACTIVITÉS ÉLECTORALES DEPUIS LA PROMULGATION DE LA LOI PORTANT RÉFORME DU FINANCEMENT DES ÉLECTIONS EN 1975

ANNÉE		ÉMISSION DU DÉCRET	JOUR DU SCRUTIN	PÉRIODE DE CAMPAGNE ÉLECTORALE		PUBLICITÉ PERMISE		DATE DE DÉPÔT
				DU	AU	DU	AU	
1975	Élection générale	11 août 1975	18 sept. 1975	11 août 1975	18 janv. 1976	27 août 1975	16 sept. 1975	18 mars 1976
1977	Élection générale	29 avril 1977	9 juin 1977	29 avril 1977	9 oct. 1977	18 mai 1977	7 juin 1977	9 déc. 1977
1978	Élections partielles : Chatham-Kent	11 sept. 1978	19 oct. 1978	11 sept. 1978	19 févr. 1979	27 sept. 1978	17 oct. 1978	19 avril 1979
	Sault Ste. Marie	30 oct. 1978	14 déc. 1978	30 oct. 1978	14 avril 1979	22 nov. 1978	12 déc. 1978	14 juin 1979
1979	Élections partielles : Scarborough-Ouest Wentworth	19 févr. 1979	5 avril 1979	19 févr. 1979	5 août 1979	14 mars 1979	3 avril 1979	5 oct. 1979
1980	Élection partielle : Carleton	6 oct. 1980	20 nov. 1980	6 oct. 1980	20 mars 1981	29 oct. 1980	18 nov. 1980	20 mai 1981
1981	Élection générale	2 févr. 1981	19 mars 1981	2 févr. 1981	19 juill. 1981	25 févr. 1981	17 mars 1981	19 sept. 1981
1982	Élections partielles : Hamilton-Ouest	10 mai 1982	17 juin 1982	10 mai 1982	17 oct. 1982	26 mai 1982	15 juin 1982	18 déc. 1982
	York-Sud	27 sept. 1982	4 nov. 1982	27 sept. 1982	4 mars 1983	13 oct. 1982	2 nov. 1982	4 mai 1983
1983	Élection partielle : Stormont Dundas & Glengarry	31 oct. 1983	15 déc. 1983	31 oct. 1983	15 avril 1984	23 nov. 1983	13 déc. 1983	15 juin 1984
1984	Élections partielles : Hamilton-Centre Ottawa-Centre Ottawa-Est Prescott & Russell, Wentworth-Nord	29 oct. 1984	13 déc. 1984	29 oct. 1984	13 avril 1985	21 nov. 1984	11 déc. 1984	13 juin 1985
1985	Élection générale	25 mars 1985	2 mai 1985	25 mars 1985	2 sept. 1985	10 avril 1985	30 avril 1985	2 nov. 1985
1986	Élections partielles : York-Est	6 mars 1986	17 avril 1986	6 mars 1986	17 août 1986	26 mars 1986	15 avril 1986	17 oct. 1986
	Cochrane-Nord	26 juin 1986	14 août 1986	26 juin 1986	14 déc. 1986	23 juill. 1986	12 août 1986	14 févr. 1986
1987	Élection générale	31 juill. 1987	10 sept. 1987	31 juill. 1987	10 déc. 1987	19 août 1987	8 sept. 1987	10 mars 1988
1988	Élections partielles : London-Nord	22 févr. 1988	31 mars 1988	22 févr., 1988	30 juin 1988	9 mars 1988	29 mars 1988	30 sept. 1988
	Welland-Thorold	23 sept. 1988	3 nov. 1988	23 sept. 1988	3 févr. 1989	12 oct. 1988	1 ^{er} nov. 1988	3 mai 1989
1990	Élection générale	30 juill. 1990	6 sept. 1990	30 juill. 1990	6 déc. 1990	15 août 1990	4 sept. 1990	6 mars 1991
1992	Élection partielle : Brant-Haldimand	27 janv. 1992	5 mars 1992	27 janv. 1992	5 juin 1992	12 févr. 1992	3 mars 1992	5 sept. 1992
1993	Élections partielles : Don Mills							
	St. George-St. David,	22 févr. 1993	1 ^{er} avril 1993	22 févr. 1993	1 ^{er} juill. 1993	10 mars 1993	30 mars 1993	1 ^{er} oct. 1993
	Essex South	25 oct. 1993	2 déc. 1993	25 oct. 1993	2 mars 1994	10 nov. 1993	30 nov. 1993	2 juin 1994
1994	Élection partielle : Victoria-Haliburton	7 févr. 1994	17 mars 1994	7 févr. 1994	17 juin 1994	23 févr. 1994	15 mars 1994	17 sept. 1994
1995	Élection partielle : *St. Andrew-St. Patrick	27 févr. 1995	Annulée	27 févr. 1995	27 avril 1995	19 avril 1995	S.o.	27 juill. 1995

* L'élection partielle de St. Andrew-St. Patrick est réputée avoir cessé le jour qui précède celui de l'émission des décrets de convocation pour l'élection générale du 8 juin 1995.

Élections Ontario Rapport annuel 2008 / 2009

ANNÉE		ÉMISSION DU DÉCRET	JOUR DU SCRUTIN	PÉRIODE DE CAMPAGNE ÉLECTORALE		PUBLICITÉ PERMISE		DATE DE DÉPÔT
				DU	AU	DU	AU	
1995	Élection générale	28 avril 1995	8 juin 1995	28 avril 1995	8 sept. 1995	17 mai 1995	6 juin 1995	8 déc. 1995
1996	Élection partielle : York-Sud	11 avril 1996	23 mai 1996	11 avril 1996	23 août 1996	1 ^{er} mai 1996	21 mai 1996	23 nov. 1996
1997	Élections partielles : Oriole Ottawa-Ouest Windsor-Riverside	23 juill. 1997	4 sept. 1997	23 juill. 1997	4 déc. 1997	13 août 1997	2 sept. 1997	4 mars 1998
1998	Élection partielle : Nickel Belt	24 août 1998	1 ^{er} oct. 1998	24 août 1998	1 ^{er} janv. 1999	9 sept. 1998	29 sept. 1998	1 ^{er} avril 1999
1999	Élection générale	5 mai 1999	3 juin 1999	5 mai 1999	3 sept. 1999	12 mai 1999	1 ^{er} juin 1999	3 déc. 1999
2000	Élection partielle : Ancaster-Dundas- Flamborough- Aldershot	4 août 2000	7 sept. 2000	4 août 2000	7 déc. 2000	16 août 2000	5 sept. 2000	7 mars 2001
2001	Élections partielles : Parry Sound-Muskoka Vaughan-King-Aurora Beaches-East York	15 févr. 2001	22 mars 2001	15 févr. 2001	22 juin 2001	28 févr. 2001	20 mars 2001	22 sept. 2001
		30 mai 2001	28 juin 2001	30 mai 2001	28 sept. 2001	6 juin 2001	26 juin 2001	28 déc. 2001
		22 août 2001	20 sept. 2001	22 août 2001	20 déc. 2001	29 août 2001	18 sept. 2001	20 mars 2002
2002	Élections partielles : Dufferin-Peel-, Wellington-Grey Nipissing	3 avril 2002	2 mai 2002	3 avril 2002	2 août 2002	10 avril 2002	30 avril 2002	2 nov. 2002
2003	Élection générale	2 sept. 2003	2 oct. 2003	2 sept. 2003	2 janv. 2004	10 sept. 2003	30 sept. 2003	2 avril 2004
2004	Élection partielle : Hamilton-Est	14 avril 2004	13 mai 2004	14 avril 2004	13 août 2004	21 avril 2004	11 mai 2004	13 nov. 2004
2005	Élections partielles : Dufferin-Peel- Wellington-Grey Scarborough-Rouge River	16 févr. 2005	17 mars 2005	16 févr. 2005	17 juin 2005	23 févr. 2005	15 mars 2005	17 sept. 2005
		26 oct. 2005	24 nov. 2005	26 oct. 2005	24 févr. 2006	2 nov. 2005	22 nov. 2005	24 mai 2006
2006	Élections partielles : Nepean-Carleton Toronto-Danforth Whitby-Ajax Parkdale-High Park	1 ^{er} mars 2006	30 mars 2006	1 ^{er} mars 2006	30 juin 2006	8 mars 2006	28 mars 2006	30 sept. 2006
		16 août 2006	14 sept. 2006	16 août 2006	14 déc. 2006	23 août 2006	12 sept. 2006	14 mars 2007
2007	Élections partielles : Burlington Markham York-Sud-Weston	10 janv. 2007	8 févr. 2007	10 janv. 2007	8 mai 2007	17 janv. 2007	6 févr. 2007	8 août 2007
		10 sept. 2007	10 oct. 2007	10 sept. 2007	10 janv. 2008	10 sept. 2007	8 oct. 2007	6 avril 2008
2009	Élection partielle : Haliburton-Kawartha Lakes-Brock	4 févr. 2009	5 mars 2009	4 févr. 2009	4 juin 2009	11 févr. 2009	3 mars 2009	8 sept. 2009

SOMMAIRE DES DONNÉES FINANCIÈRES, TELLES QUE DÉPOSÉES, EXTRAITES DES ÉTATS FINANCIERS DES PARTIS POLITIQUES INSCRITS POUR L'ANNÉE 2008

ÉTATS DES RECETTES ET DES DÉPENSES	PARTI COMMUNISTE DU CANADA (ONTARIO)	PARTI DE L'ALLIANCE DES FAMILLES DE L'ONTARIO		FREEDOM PARTY OF ONTARIO	PARTI VERT DE L'ONTARIO	PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO		PARTI LIBERTARIEN DE L'ONTARIO	ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY		NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO		PARTI POUR LES GENS QUI ONT DES BESOINS SPÉCIAUX		PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR DE L'ONTARIO		PARTI REFORMISTE ONTARIEN		REPUBLICAN PARTY OF ONTARIO	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes																				
Contributions nettes	39 085	61 301	25 590	140 881	5 945 455	15 302	-	2 885 320	2 475	3 583 626	5 576	1 179								
Transferts	300	230	-	6 385	941 653	-	38	1 621 983	-	157 583	-	-								
Autres recettes	1 200	6 732	7 010	165	1 783 098	5 474	10	302 756	-	748 479	476	50								
TOTAL DES RECETTES	40 585	68 263	32 600	147 431	8 670 207	20 776	48	4 810 059	2 475	4 489 688	6 052	1 229								
Dépenses																				
Transferts	-	-	-	958	620 745	-	-	1 678 140	-	59 537	-	-								
Autres dépenses	33 217	63 022	30 857	101 415	4 684 003	16 824	309	2 321 320	1 521	2 940 752	3 658	8 313								
TOTAL DES DÉPENSES	33 217	63 022	30 857	102 372	5 304 747	16 824	309	3 999 460	1 521	3 000 289	3 658	8 313								
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	7 369	5 241	1 743	45 059	3 365 460	3 951	(261)	810 599	954	1 489 399	2 394	(7 084)								
Surplus (déficit) pér. campagne électorale				895	17 846															
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	402	64 895	(624)	(15 776)	(4 948 902)	9 574	1 680	(4 397 104)	(71)	(3 935 878)	65	389								
Surplus (déficit) au 31 décembre 2007	7 770	70 136	2 014	47 128	(1 583 443)	13 526	1 418	(3 586 505)	883	(2 446 479)	2 459	(6 695)								
Provenance des contributions																				
Particuliers	39 085	61 301	25 540	139 887	2 662 847	15 092	-	2 497 638	2 475	2 221 360	5 248	1 179								
Compagnies	-	-	50	994	3 102 564	210	-	48 315	-	1 362 266	328	-								
Syndicats	-	-	-	-	180 045	-	-	339 367	-	-	-	-								
TOTAL	39 085	61 301	25 590	140 881	5 945 455	15 302	-	2 885 320	2 475	3 583 626	5 576	1 179								
Contribution moyenne																				
Particuliers	460	130	311	125	222	189	-	99	354	120	350	197								
Compagnies	-	-	50	199	1 816	105	-	1 271	-	1 202	328	-								
Syndicats	-	-	-	-	1 539	-	-	518	-	-	-	-								
BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF																				
Actif																				
TOTAL	10 258	71 136	2 245	47 312	2 128 908	16 182	1 481	924 321	2 304	782 684	2 459	128								
Passif et surplus																				
Passif	2 488	1 000	231	184	3 712 351	2 656	63	4 510 826	1 420	3 229 163	-	6 824								
Surplus (déficit)	7 770	70 136	2 014	47 128	(1 583 443)	13 526	1 418	(3 586 505)	883	(2 446 479)	2 459	(6 695)								
TOTAL	10 258	71 136	2 245	47 312	2 128 908	16 182	1 481	924 321	2 304	782 684	2 459	128								

SOMMAIRE DES DONNÉES FINANCIÈRES, TELLES QUE DÉPOSÉES, EXTRAITES DES ÉTATS FINANCIERS DES ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTIONS INSCRITES POUR L'ANNÉE 2008

ÉTATS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Recettes		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
----------	--	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

SOMMAIRE DES DONNÉES FINANCIÈRES, TELLES QUE DÉPOSÉES, EXTRAITES DES ÉTATS FINANCIERS DE CAMPAGNE DES PARTIS POLITIQUES INSCRITS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE HALIBURTON-KAWARTHA LAKES-BROCK

	PARTI COMMUNISTE DU CANADA (ONTARIO)	PARTI DE L'ALLIANCE DES FAMILLES DE L'ONTARIO		FREEDOM OF PARTY OF ONTARIO	PARTI VERT DE L'ONTARIO	PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO	PARTI LIBERTARIEN DE L'ONTARIO	ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY		NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO	PARTY WITH SPECIAL NEEDS	PROGRESSISTE-CONSERVATEUR DE L'ONTARIO		LE PARTI RÉFORMISTE DE L'ONTARIO	REPUBLICAN PARTY OF ONTARIO
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ÉTATS DES RECETTES ET DES DÉPENSES															
Recettes															
Contributions nettes	39 085	61 301	25 590	140 881	5 945 455	15 302	-	2 885 320	2 475	3 583 626	5 576	1 179			
Transferts	300	230	-	6 385	941 653	-	38	1 621 983	-	157 583	-	-			
Autres recettes	1 200	6 732	7 010	165	1 783 098	5 474	10	302 756	-	748 479	476	50			
TOTAL DES RECETTES	40 585	68 263	32 600	147 431	8 670 207	20 776	48	4 810 059	2 475	4 489 688	6 052	1 229			
Dépenses															
Transferts	-	-	-	958	620 745	-	-	1 678 140	-	59 537	-	-			
Autres dépenses	33 217	63 022	30 857	101 415	4 684 003	16 824	309	2 321 320	1 521	2 940 752	3 658	8 313			
TOTAL DES DÉPENSES	33 217	63 022	30 857	102 372	5 304 747	16 824	309	3 999 460	1 521	3 000 289	3 658	8 313			
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	7 369	5 241	1 743	45 059	3 365 460	3 951	(261)	810 599	954	1 489 399	2 394	(7 084)			
Surplus de la période de campagne électorale (Déficit)	-	-	895	17 846	-	-	-	-	-	-	-	-			
Ajustement précédant la période de surplus (déficit)	402	64 895	(624)	(15 776)	(4 948 902)	9 574	1 680	(4 397 104)	(71)	(3 935 878)	65	389			
Surplus (Déficit) au 31 décembre, 2008	7 770	70 136	2 014	47 128	(1 583 443)	13 526	1 418	(3 586 505)	883	(2 446 479)	2 459	(6 695)			
Provenance des contributions															
Particuliers	39,085	61 301	25 540	139 887	2 662 847	15 092	-	2 497 638	2 475	2 221 360	5 248	1 179			
Compagnies	-	-	50	994	3 102 564	210	-	48 315	-	1 362 266	328	-			
Syndicats	-	-	-	-	180 045	-	-	339 367	-	-	-	-			
TOTAL	39 085	61 301	25 590	140 881	5 945 455	15 302	-	2 885 320	2 475	3 583 626	5 576	1 179			
Contribution moyenne															
Particuliers	460	130	311	125	222	189	-	99	354	120	350	197			
Compagnies	-	-	50	199	1 816	105	-	1 271	-	1 202	328	-			
Syndicats	-	-	-	-	1 539	-	-	518	-	-	-	-			

ANNEXE G

SOMMAIRE DES RECETTES ET DÉPENSES, DES CANDIDATS ET DES ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTIONS DÉPOSÉS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DU 5 MARS, 2009 DE HALIBURTON-KAWARTHA LAKES-BROCK

Circonscription électorale	Nom du Candidat	Parti	Recettes incluant les transferts	Recettes n'incluant pas les transferts	Dépenses incluant les transferts	Dépenses n'incluant pas les transferts	Dépenses soumises à plafond	Plafond des dépenses	Subvention versé au Candidat	Subvention versée à l'auditeur	Votants éligibles	Nombre de bulletin de vote	Pourcentage
Haliburton-Kawartha Lakes-Brock	Rick Johnson	LIB	119 479	51 974	87 566	64 211	53 313	107 518	10 663	1 984	90 351	15 542	43.88%
	John Tory	PCP	227 873	37 972	274 675	168 614	80 685	107 518	16 137	1 984	90 351	4 595	41.20%
	Mike Schreiner	GPO	41 570	17 457	41 570	39 265	33 716	107 518	-	1 240	90 351	2 330	6.58%
	Lyn Edwards	NDP	31 822	16 400	33 293	20 912	18 265	107 518	-	1 975	90 351	2 112	5.96%
	Jason Taylor	IND	250	250	250	250	250	107 518	-	1 239	90 351	280	0.79%
	Jake Pothar	FCP	1 155	1 155	1 155	646	646	107 518	-	1 240	90 351	258	0.73%
	Bill Denby	FRE	-	-	-	-	-	107 518	-	289	90 351	140	0.40%
	John Turnel	IND	-	-	-	-	-	107 518	-	-	90 351	94	0.27%
	Paolo Fabrizio	LTN	647	582	647	647	65	107 518	-	1 050	90 351	72	0.20%
	Kevin Clarke (RETRAIT DE CANDIDATURE)	IND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE H

SOMMAIRE DES DONNÉES PROVENANT DES ÉTATS FINANCIERS DÉPOSÉS PAR LES CANDIDATS INSCRITS À LA DIRECTION D'UN PARTI POUR LA PÉRIODE DE CAMPAGNE À LA DÉSIGNATION DU CHEF

Nouveau Parti Démocratique de l'Ontario
Campagne du 7 mars, 2009
Premier état financier (du 15 juillet, 2008 au 7 mai, 2009)

	Recette	Dépenses	Surplus <déficit>	Subvention de vérification
	\$	\$	\$	\$
Peter Tabuns	141 195	245 234	(104 039)	992
Gilles Bisson	92 275	103 949	(11 674)	992
Michael Prue	79 412	222 321	(142 909)	992
Andrea Horwath	86 820	106 934	(20 115)	992

Le second état financier (du 8 mai, 2009 au 7 mai, 2010) seront due le 7 novembre, 2010.